

# Rapport d'activités 2021



Traitement des déchets

Ménagers et assimilés

Bassin Nord et Est

Ile de la Réunion



SYDNE: Syndicat intercommunal de traitement  
des Déchets du Nord et de l'Est



## AVANT-PROPOS

Le retard de présentation du Rapport d'activité 2021 tient à deux difficultés :

- Le retard dans la consolidation des données issues du rapport d'activité du marché MN48 dont la première année d'exécution se situe en 2021 ;
- Le déficit en personnel de la structure.

Le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) a été créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 afin d'assurer en lieu et place des deux EPCI, CINOR et CIREST, l'exercice de la compétence « **Traitement des déchets ménagers et assimilés** » sur le bassin Nord et Est de La Réunion.

Après six années pleines consécutives, la présentation du rapport d'activités présente une comparaison de six exercices budgétaires complets.

Le principe et les modalités de calcul de la contribution syndicale des adhérents ont été revus en 2016 de manière à prendre en considération les spécificités des territoires.

Ainsi sur la base de ces paramètres, la valeur de la clé de répartition pour l'année 2021 a été fixée à hauteur de 65,02 % pour la CINOR et de 34,98 % pour la CIREST.

Vous constaterez de même au fil de ces pages que le SYDNE continue à maîtriser son budget et que notre compte administratif 2021 affiche un résultat positif de l'ordre de **1 M€** dont **65 511,78 €** en fonctionnement et **991 925,89 €** en Investissement.

Il faut de même souligner le renforcement de l'effectif du SYDNE en 2021 avec le recrutement d'un technicien au pôle Exploitation en novembre et la mise en place d'un cabinet opérationnel en décembre, et aussi avec le maintien de la mutualisation de « services support » (informatique, RH et finances).

C'est ainsi que le SYDNE a mis en œuvre pour l'année 2021, un budget **de fonctionnement de 27 410 956,24 €** pour assurer les prestations de service en matière de traitement des déchets et un **budget d'investissement de 315 152,11 €** consacré principalement à nos équipements de traitement de déchets verts tels que la plate-forme de compostage de Sainte-Rose et la plate-forme de broyage de la Jamaïque à Saint Denis ainsi qu'aux études de faisabilité en vue de la réalisation d'une ISDU.

Pour cette année d'exercice 2021, pour une population **337 625 habitants** ce sont globalement **214 950 tonnes de déchets** qui ont été traitées par le SYDNE sur le bassin Nord et Est.

Il est à noter que sur ces 214 950 tonnes traitées, **143 408 tonnes** (soit **67%**) sont encore destinées à l'enfouissement. Ainsi, le **tonnage valorisé** est de **71 542 tonnes** soit **33%** en 2021.

C'est pourquoi, à l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, et dans le cadre d'une politique de gestion de déchets volontariste et vertueuse, le SYDNE a choisi de changer résolument de mode de traitement afin de mettre en œuvre à très court terme les solutions de tri optimisé. Celle-ci vise à optimiser le recyclage et la valorisation des déchets en s'affranchissant de la solution tout enfouissement dans le cadre de notre scénario multi-filières de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.



# 3



## HISTORIQUE 2015-2021

# 4

### LES ETAPES CLEF LORS DE LA CREATION DU SYDNE.

Les EPCI du Nord et de l'Est de la Réunion ont uni leurs compétences en vue de la création d'un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord-Est.

Après approbation des statuts en décembre 2014 par le Préfet de Région, SYDNE voit donc officiellement le jour, le 11 février 2015 lors du premier comité à l'élection officielle du Président. La CINOR et la CIREST se sont unies pour mettre en œuvre une compétence, celle du traitement des déchets ménagers et assimilés entendue comme « toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage » et incluant « le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie) ».

Cette compétence s'exerce sur 9 communes et concerne une population de **337 625 habitants**. (Source INSEE 2018).

Aussi depuis le 1er janvier 2015, le transfert des compétences et de l'ensemble des équipements et services publics jusque-là gérés par les intercommunalités, a été acté. La mise en place du syndicat a été prévue pour le mois de mai 2015 avec le transfert effectif des budgets des deux EPCI.

Sur le plan pratique, le SYDNE gère désormais tous les équipements liés au traitement des déchets (plateforme de broyage, de compostage du bassin Nord et Est...). Il est à noter que les centres de transit ne sont pas intégrés dans le périmètre de compétence du syndicat.

La création du SYDNE a nécessité plusieurs étapes :

- **25 septembre 2014 : délibération de la CINOR en vue de la création du SYDNE ;**
- **02 octobre 2014 : délibération de la CIREST visant à créer SYDNE ;**
- **17 octobre 2014 : délibération du Département Réunion ;**
- **25 octobre 2014 : délibération de la Région Réunion ;**
- **24 décembre 2014 : prise d'un arrêté par le Préfet de la Réunion autorisant la création du SYDNE (Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est)**
- **11 février 2015 : installation du Comité Syndical et élection du Président, des Vice-Présidents et membres du Bureau...**

➤ **En 2018, 4 comités syndicaux se sont réunis, 5 comités en 2019.**

➤ **Fin 2019 : retrait du Département Réunion au sein du SYDNE du fait de la Loi Nôtre transférant la compétence « planification des déchets » aux Régions.**

➤ **Août 2020 : Installation du nouveau comité syndical et 7 comités se sont réunis en 2020.**

Après l'installation du nouveau comité syndical constitué de **six élus de la CINOR, quatre élus de la CIREST, et un élu de la Région**, il a été procédé à l'élection du Président, des vice-présidents, des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de délégation de Service Public (CSP). Monsieur Michel VERGOZ (Maire de Sainte-Rose et 1er Vice-Président CIREST) a été élu Président du syndicat et Monsieur André M'VOULAMA (élu CINOR), 1er Vice-Président.

➤ **Et 5 comités se sont réunis en 2021.**





## REPERES 2021

Une représentation synthétique des données quantitative, qualitative et financière de l'activité du SYDNE pour l'exercice 2021 (données CA 2021).

### INDICATEURS D'ACTIVITES

**214 950 tonnes de déchets traités en 2021 par le SYDNE pour une population de 337 625 habitants.**

Population	325 220 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625 hab
<b>DECHETS TRAITES (en tonne)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Collectes sélectives (hors verre)	7 421	7 900	7 772	7 618	6 243	7 281
Verre	3 340	3 566	3 694	3 843	4 005	4 359
Déchets verts PAP et déchèteries	39 984	41 154	45 003	38 776	39 972	41 295
Ordures ménagères	92 212	90 973	89 108	91 704	91 534	96 591
Encombrants PAP, déchèteries,caissons	42 549	44 266	47 059	45 405	41 239	42 515
Inertes déchetteries	7 507	8 065	6 515	7 862	10 440	8902
Métaux et VHU	5 587	5 752	5 841	6 115	5 521	6 522
DEEE	1 870	1 957	1 945	2 162	2 214	2 422
Autres filière REP	228	183	210	282	313	297
Refus tri déchets verts	3 247	744	1 075	748	1 199	1 516
Refus tri collecte sélective	2 404	2 470	2 816	2 784	3 686	3 251
<b>TOTAL</b>	<b>206 350</b>	<b>207 030</b>	<b>211 038</b>	<b>207 299</b>	<b>206 366</b>	<b>214 950</b>
<b>MODES DE TRAITEMENT (en tonne)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Centre de tri	7 421	7 900	7 752	7 618	6 243	7 281
Centre de valorisation organique	39 984	41 154	45 003	38 776	39 972	41 295
Installation de stockage /CVMF	143 508	143 763	143 163	140 641	137 658	143 872
<b>VALORISATION (en tonne)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Valorisation matière	21 339	22 113	22 873	27 882	28 736	29 783
Valorisation organique	39 984	41 154	45 003	38 776	39 972	41 759
<b>TOTAL</b>	<b>61 323</b>	<b>63 267</b>	<b>67 876</b>	<b>66 658</b>	<b>68 709</b>	<b>71 542</b>
<b>COÛTS DE TRAITEMENT (en € TTC)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Charges de personnel+Elus	517 663,00 €	629 070,00 €	698 910,08 €	715 993,55 €	717 628,91 €	630 650,93 €
Conventions services	336 058,00 €	240 167,00 €	108 075,73 €	95 054,00 €	95 054,00 €	95 054,00 €
Traitement des OMR...+INE	13 001 133,00 €	13 744 854,00 €	14 503 126,00 €	14 577 594,40 €	14 550 365,30 €	18 062 535,39 €
Tri des collectes sélectives	2 212 648,00 €	2 708 752,00 €	2 840 182,00 €	2 813 858,63 €	2 809 115,91 €	3 583 309,83 €
Traitement des déchets verts	2 711 891,00 €	2 964 254,00 €	3 776 016,56 €	3 140 937,10 €	3 405 275,41 €	4 484 589,89 €
Traitement des métaux,DM	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	250,95 €	
Traitement des pneus			9 091,00 €	13 722,24 €	19 849,42 €	41 097,87 €
Autres dépenses	640 270,00 €	446 199,00 €	402 955,38 €	121 913,67 €	428 728,54 €	513 718,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 449 207,00 €</b>	<b>20 832 491,00 €</b>	<b>22 371 260,75 €</b>	<b>21 530 482,59 €</b>	<b>22 026 268,44 €</b>	<b>27 410 956,24 €</b>
<b>BUDGET (dépenses en € TTC)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Fonctionnement	19 449 207,00 €	20 832 491,00 €	22 371 260,75 €	21 530 482,59 €	22 026 268,44 €	27 410 956,24 €
Investissement	369 251,00 €	1 389 837,00 €	399 232,72 €	64 643,33 €	193 372,11 €	315 152,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 818 458,00 €</b>	<b>22 222 328,00 €</b>	<b>22 770 492,47 €</b>	<b>21 595 125,92 €</b>	<b>22 219 640,55 €</b>	<b>27 726 108,35 €</b>







Historique 2015-2021 .....	4
Les étapes clef lors de la création du SYDNE.....	4
Repères 2021 .....	5

**PARTIE 1: PRESENTATION GENERALE .....** **9**

<b>A- TERRITOIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>B- COMPETENCES .....</b>	<b>10</b>
<b>C- INSTANCES .....</b>	<b>10</b>
1 ◇ LE COMITE ET LE BUREAU SYNDICAL .....	10
2 ◇ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE : STRUCTURATION DU SYDNE .....	11
3 ◇ ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU SYDNE .....	11
4 ◇ AUTRES ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT : L'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION SYNDICALE .....	12

**PARTIE 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION .....** **15**

<b>A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES.....</b>	<b>15</b>
<b>B- CONTRATS DE VALORISATION .....</b>	<b>17</b>

**PARTIE 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT .....** **19**

<b>A- EQUIPEMENTS .....</b>	<b>19</b>
<b>B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT .....</b>	<b>20</b>

**PARTIE 4: ACTIONS 2021 ET ORIENTATIONS FUTURES .....** **21**

<b>A- STRATEGIE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....</b>	<b>21</b>
1 ◇ LE CVMF D'INOVEST .....	22
2 ◇ UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE) : .....	23
3 ◇ INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES (ISDU) : .....	23
<b>B- VALORISATION DES OMR ET ENCOMBRANTS PAR LE CVMF .....</b>	<b>24</b>
<b>C- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS .....</b>	<b>26</b>
1 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DE LA PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE : .....	26
2 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE SAINTE-ROSE : .....	27
3 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LES SITES DES PRESTATAIRES : .....	27
4 ◇ PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS .....	28
<b>D- VALORISATION MATIERE.....</b>	<b>31</b>
1 ◇ TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES SECS .....	32
2 ◇ VALORISATION DES AUTRES DECHETS.....	33
<b>E- TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX ET DES DECHETS ULTIMES .....</b>	<b>34</b>
1 ◇ LE TRAITEMENT ACTUEL DES DECHETS NON DANGEREUX : LE CVMF.....	34
2 ◇ LA REALISATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES (ISDU) .....	36

**PARTIE 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITE.....** **40**

1 ◇ LE CVMF D'INOVEST .....	40
2 ◇ LES PLATEFORMES DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS .....	41
3 ◇ LE CENTRE DE TRI .....	41







4 ◇ AUTRES DECHETS TRAITES .....	42
<b>Synoptique de traitement des dechets du bassin nord et est de LA REUNION en 2021 .....</b>	<b>47</b>
<b><u>PARTIE 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET .....</u></b>	<b><u>48</u></b>
<b>A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>48</b>
1 ◇ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	48
2 ◇ RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	49
Dépenses de fonctionnement en 2021 .....	50
Recettes de fonctionnement en 2021 .....	51
<b>B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>52</b>
1 ◇ DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	52
2 ◇ RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	52
<b>C- SYNTHÈSE SUR LE COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS .....</b>	<b>55</b>
GLOSSAIRE .....	58
NOS PARTENAIRES .....	60
ANNEXE 1 : .....	62
LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2021 .....	62
ANNEXE 2 : .....	65
FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS DU NORD-EST .....	65



## Partie 1: PRESENTATION GENERALE

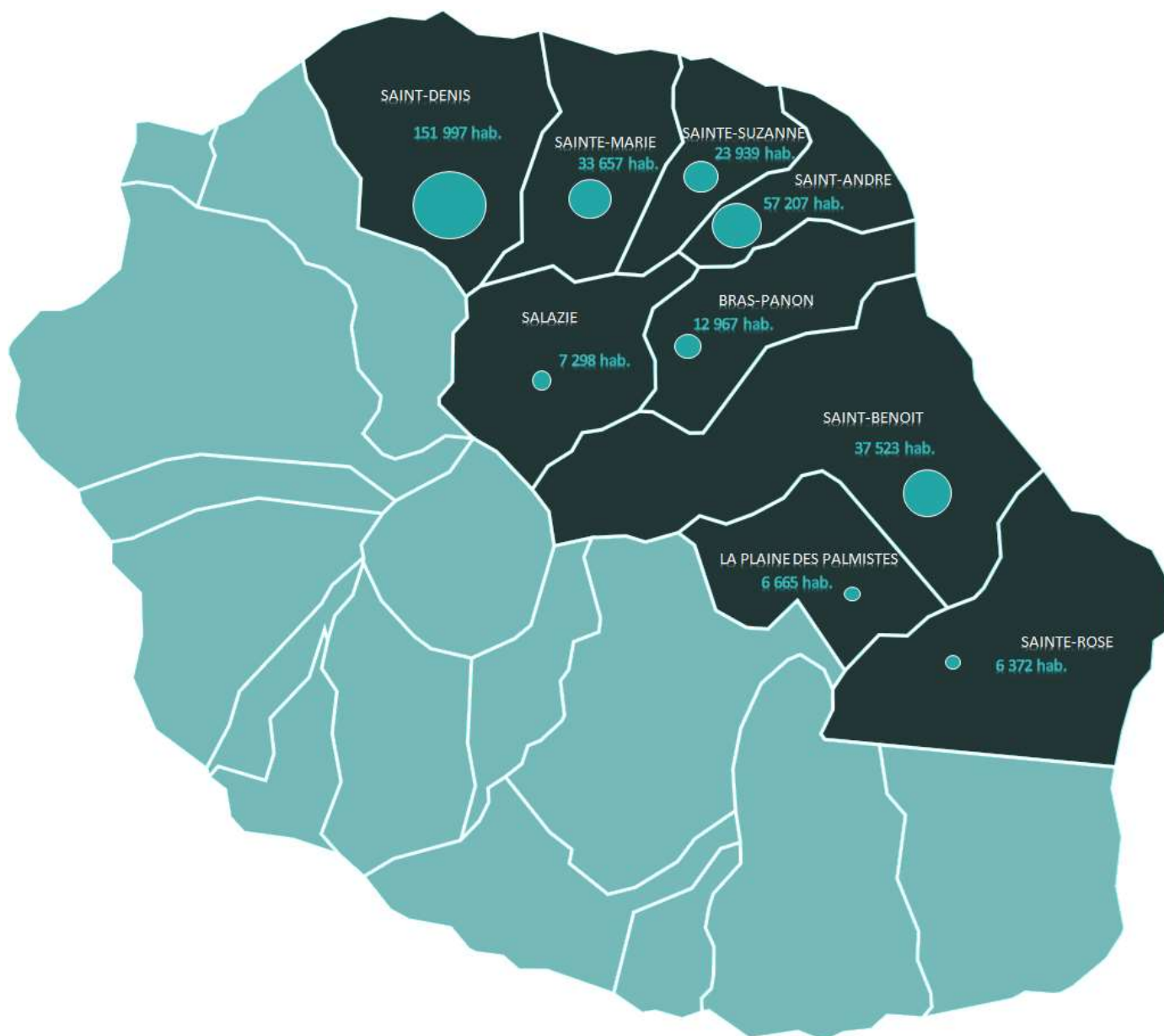
SYDNE, bassin Nord et Est de La Réunion.

### A- TERRITOIRE

Et communes membres

Le SYDNE, Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de La Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRTCV-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes pour une population totale de **337 625 habitants** (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose) et la Région.



Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021



## B- COMPETENCES

### Et missions

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » mais conservent la compétence « collecte et prévention des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.



SIEGE DU SYNDICAT

En plus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- ➔ La gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- ➔ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

### Et organisation fonctionnelle

## C- INSTANCES

### 1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.





Les **11** membres du comité et du bureau syndical

### Composition du Comité Syndical

Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
CIREST	Président	Michel VERGOZ	Sidoleine PAPAYA
CINOR	1 <sup>er</sup> Vice-Président	André M'VOULAMA	Marie-Line SOUBADOU
CIREST	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
CINOR	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	James CLAIN	Didier GOPAL
CINOR	Élus	Daniel ALAMELOU	Maurice GIRONCEL
CINOR	Élus	Ramata TOURE	Johanna COUTANDY
CINOR	Élus	Jacques LOWINSKY	Jean-Pierre MARCHAU
CINOR	Élus	Joëlle RAHARINOSY	Monique ORPHE
CIREST	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
CIREST	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
REGION REUNION	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE

## 2 ♦ L'organisation administrative : structuration du SYDNE

En 2021, l'effectif du SYDNE a été porté à 11 agents par le recrutement d'un technicien au pôle exploitation en novembre ainsi que d'un collaborateur de cabinet en novembre 2021. La convention de mutualisation de « services support » Informatique - Finances – Ressources Humaines a été maintenue en 2021.

## 3 ♦ Organigramme de fonctionnement du SYDNE





ORGANIGRAMME



**4 ♦ Autres éléments de fonctionnement : l'ajustement de la contribution syndicale**

En 2021, la contribution des EPCI membres est calculée selon une clé de répartition évoquée ci -avant.



Cette clé de répartition est de **65,02%** pour la **CINOR** et **34,98%** pour la **CIREST** et s'applique sur l'ensemble des dépenses du Syndicat.

Il a été convenu de maintenir pour 2021, la clé de répartition de la contribution de chaque EPCI qui ne tient pas compte uniquement du tonnage de déchets produit par chaque agglomération.

En effet l'ajustement de cette contribution prend en compte les différences affichées, en matière de potentiel fiscal des territoires, de population, pour tenir compte au mieux des spécificités des territoires.







## Partie 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers.

### A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Valorisation des Ordures ménagères résiduelles et des Encombrants				
Marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"	<b>INOVEST</b>	<b>21/12/2020</b> (Suite à notification du 13/11/2017)	<b>29/10/2026</b> (7 ans à compter du jugement du TA du 29/10/2019)	<b>Sainte-Suzanne</b>
Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts				
Valorisation des déchets verts issus du centre de transit de la Jamaïque (lot 1)	<b>NICOLLIN REUNION transport</b> Sous-traitant Recyclage de l'Ouest	<b>20/06/2016</b>	Avenant jusqu'au <b>31/05/2022</b>	<b>Saint-Denis</b>
Valorisation des déchets verts réceptionnée sur la plate-forme de broyage de la Jamaïque (lot 2)	<b>SUEZ RV REUNION</b>	<b>07/07/2016</b>	<b>06/07/2021</b> (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	<b>Saint-Denis</b>
Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	<b>GREEN TROPICAL CIRCLE</b>	<b>06/06/2017</b>	<b>05/06/2022</b> (5 ans)	<b>Sainte-Rose</b>
Valorisation des déchets verts du SYDNE Bassin Est	<b>CITEVA</b> Sous-traitant DSDN	<b>01/10/2020</b>	<b>30/09/2025</b>	<b>Saint-André</b>
Centre de tri de déchets recyclables				
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	<b>CYCLEA</b>	<b>01/04/2021</b>	<b>01/10/2021</b>	<b>Le Port</b>
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	<b>PULP ECO</b>	<b>01/10/2021</b>	<b>01/03/2022</b>	<b>Le Port</b>
Tri et conditionnement des déchets recyclables du SYDNE	<b>VAL OI</b>	<b>02/01/2021</b>	<b>01/01/2025</b>	<b>Sainte-Marie</b>



(1 an  
reconductible 3 fois  
un an = 4 ans)



Valorisations des pneus usagés	<b>SOLYVAL</b>	<b>24/04/2015</b>	<b>23/06/2020</b>	<b>Le Port</b>
Convention constitutive d'un groupement de commandes (CINOR/SYDNE/CIREST)				
<b>Dépollution et Valorisation des Déchets métalliques</b>				
Enlèvement et valorisation des déchets métalliques en vrac sur le territoire de la CIREST	<b>CDA A</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>CRMM Sainte-Marie</b>
Valorisation des déchets métalliques en vracs issus des déchetteries ou autres sites de transit ou de traitement du secteur Nord du SYDNE	<b>CDA A</b>	<b>03/11/2020</b>	<b>02/05/2021</b> (6 mois)	<b>CRMM Sainte-Marie</b>
Valorisation des déchets métalliques en vracs issus des déchetteries ou autres sites de transit ou de traitement du secteur Nord du SYDNE	<b>CDA A</b>	<b>03/05/2021</b>	<b>03/01/2022</b>	<b>CRMM Sainte-Marie</b>
Prestations intellectuelles : <b>Conseil Juridique</b>				
Assistance expertise juridique	<b>DUGOUJON</b>	<b>03/08/2021</b>	<b>03/08/2022</b>	
Prestations intellectuelles : <b>Etudes techniques</b>				
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Sainte-Rose du SYDNE	<b>IDEM'S</b>	<b>04/11/2020</b>	<b>25/11/2023</b>	<b>PFC DV Ste- Rose du SYDNE</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage de rejet de la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque du SYDNE	<b>ARTELIA</b>	<b>18/05/2020</b>	<b>11/06/2023</b>	<b>PFB DV Jamaïque du SYDNE</b>
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la conception d'une ISDU sur le territoire du SYDNE	<b>ANTEA</b>	<b>01/04/2019</b>	<b>18/04/2021</b>	<b>Projet ISDU SYDNE</b>
Investigations géotechniques sur Sainte-Suzanne (ISDU)	<b>GEOLITHE</b>	<b>10/12/2020</b>	<b>01/03/2022</b>	<b>Projet ISDU SYDNE</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de La Montagne	<b>ARTELIA</b>	<b>24/09/2020</b>	<b>19/10/2024</b>	<b>Projet PF DV La Montagne SYDNE</b>
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyse des offres marché de traitement des déchets verts Nord	<b>ELCIMAI</b>	<b>02/09/2021</b>	<b>02/02/2022</b>	<b>Sainte-Marie</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur Saint-Benoît	<b>SAFEGE</b>	<b>10/12/2020</b>	<b>16/06/2025</b>	<b>Projet PF DV Saint-Benoît SYDNE</b>



## B- CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

### - **Contrats CITEO**

CITEO est un éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2019 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans. La mission de CITEO est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis en marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

### - **Papiers Graphiques**

Les EPCI ont choisi de signer le contrat Papiers Graphiques avec CITEO pour une durée de 5 ans (2018-2022). Ce contrat permet de financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

### - **Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revue/Magazines**

Le SYDNE est signataire d'un contrat de prestation de service concernant la valorisation des Papiers/Journaux/Magazines avec la société CYCLEA dans un premier temps qui a démarré le 01<sup>er</sup> avril 2022 au 01<sup>er</sup> octobre 2021. Dans un second temps avec la société PULP ECO. Ce contrat s'est déroulé du 01<sup>er</sup> octobre 2021 au 01<sup>er</sup> mars 2022.

La totalité des soutiens financiers issus de CITEO est directement perçue par les collectivités membres (CINOR et CIREST).





## Partie 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire.

### A- EQUIPEMENTS

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	LOCALISATION	EQUIPEMENTS
BASSIN OUEST	Le Port	Centre de pneus au Port (SOLYVAL)
	Saint-Paul	Plateforme de broyage des déchets verts (Recyclage de l'Ouest)
BASSIN NORD	Sainte-Marie	Centre Véhicules Hors d'usage (CDAA)
	Saint-Denis	Plateforme de transit de déchets verts de La Jamaïque (CINOR)
	Saint-Denis	Plateforme de broyage des déchets verts de La Jamaïque (SYDNE)
	Sainte-Suzanne	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ)
	Sainte-Suzanne	CVMF (INOVEST)
BASSIN EST	Sainte-Marie	Centre de tri des déchets d'emballages recyclables secs (VAL OI)
	Sainte-Rose	Plateforme de compostage des déchets verts de Sainte-Rose (SYDNE)
	Saint-André	Plateforme de broyage des déchets verts de Ravine Creuse (DSDN)
	Bras-Panon	Plateforme traitement des INERTES (ENTREPRISE ROBERT)

En annexe, la fiche d'identité de chaque équipement indique son objet et son fonctionnement.





## B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

Déchets	Installation de traitement ou prise en charge	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	CVMF	Tri et valorisation
Encombrants	CVMF	Tri et valorisation
Déchets Ultimes	ISDnD	Stockage
Gravats/Inertes	Plateforme de broyage et tri	Valorisation/Réemploi
EMR & JRM	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Cartons	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Verre	Prestataires	Recyclage
Déchets verts	Plateforme broyage ou compostage	Broyage, compostage
Métaux	Prestataires CDAA	Tri et recyclage
Pneus	Prestataires SOLYVAL	Recyclage

### Note sur l'évolution de la valorisation des déchets du SYDNE en 2021 :

Dans le cadre de la stratégie de traitement des déchets du SYDNE (objectif d'optimisation de la valorisation des déchets et sortie du tout enfouissement), l'année 2021 est le 1<sup>er</sup> millésime de plein exercice avec le principal outil de valorisation des déchets du SYDNE en exploitation, le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST.

En effet, le principal marché de valorisation de déchets du SYDNE qui repose sur le CVMF (marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères", dit marché « MN48 ») a fait l'objet d'un ordre de service de démarrage des prestations en date du 21 décembre 2020.

Ainsi, depuis lors, et durant l'année 2021 en premier lieu, il est prévu que les principaux déchets du SYDNE (Ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri déchets verts, refus de tri de collecte sélective) fassent l'objet d'une valorisation et soient détournés d'une élimination par tout enfouissement.



## Partie 4: ACTIONS 2021 ET ORIENTATIONS FUTURES

Le syndicat présente les actions menées pour l'année 2021, ainsi que ces nouvelles orientations en matière de traitement des déchets sur le territoire Nord-Est.

# 21

### A- STRATEGIE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le SYDNE met actuellement en œuvre une stratégie de traitement multi-filières des déchets qui soit pérenne et durable. Sa stratégie s'inscrit dans le cadre et les objectifs suivants :

- **La maîtrise financière** du budget de la collectivité et de la contribution des ménages ;
- **Le respect des enjeux environnementaux et sanitaires** du territoire en termes de :
  - ✓ **Conformité à la réglementation environnementale** de la démarche et des équipements de traitement de déchets mis en œuvre (Code de l'Environnement, loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) ;
  - ✓ **Continuité de service** des filières de traitement de déchets grâce aux équipements mis en œuvre ;
  - ✓ **Sortie du tout enfouissement des déchets**, mode de traitement en fin de vie, à la trajectoire fiscale incompatible avec une maîtrise financière (envol de la TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- **L'acceptation sociétale de la démarche qui se traduit par :**
  - ✓ **La transparence et le partage** de la stratégie du syndicat auprès de la population et de leurs représentants élus ;
  - ✓ **Le développement de l'emploi local.**

Concrètement, la démarche du SYDNE repose sur la mise en œuvre de trois équipements de traitement de déchets structurants, complémentaires et interdépendants :

- **Le CVMF : Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST :**

Le traitement optimisé des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et des ENC (Encombrants) est prévu sur la base de la passation d'un marché négocié de prestations de service (marché « MN48 »). Ce service a pour objectifs :

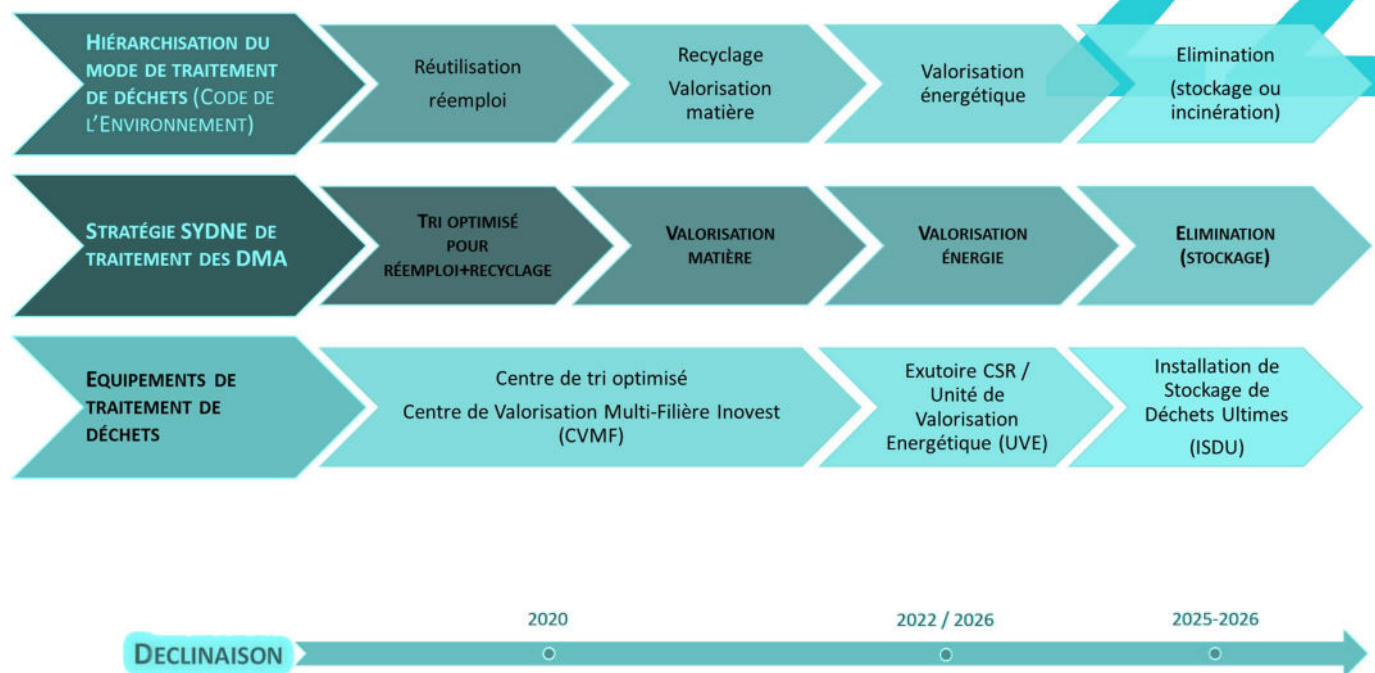
  - ✓ La séparation des flux pour permettre la valorisation (matière, organique et énergétique) des déchets ménagers collectés ;
  - ✓ La préparation d'un CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir des matières à fort pouvoir calorifique des déchets, à des fins de valorisation énergétique ;

Ce premier équipement de traitement des déchets est désormais opérationnel depuis décembre 2020 et a connu une première année de plein exercice en 2021.
- **L'UVE : L'Unité de Valorisation Énergétique (four dédié)** utilisant le Combustible Solide de Récupération (CSR) produit comme combustible principal afin de contribuer à la substitution de combustible fossile tel que le charbon.
- **L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes**, qui visera à assurer l'élimination des Déchets Ultimes du territoire qui n'auront pu faire l'objet d'une valorisation.

Au vu de ces enjeux fondamentaux, et pour concrétiser la stratégie du SYDNE, les élus du SYDNE ont entériné à la majorité, en Comité Syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2020 les orientations stratégiques à propos des trois éléments structurants du traitement multi-filière des déchets du SYDNE.



## STRATEGIE DU SYDNE EN MATIERE DE TRAITEMENT MULTI FILIERES DES DECHETS EN 2021



### 1 ♦ Le CVMF d'Inovert

Dans le cadre de la stratégie multi-filière du SYDNE, une 1<sup>ère</sup> étape fut franchie fin 2017 avec la passation, du marché négocié « de prestations de service de tri, traitement, stockage, enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la Commune de Sainte-Suzanne, lieu-dit les trois frères », avec la société INOVEST.

Cet équipement a fait l'objet des autorisations nécessaires au titre du Code de l'Environnement (réglementation ICPE), via un arrêté délivré par le Préfet le 15 septembre 2016, et en totale conformité avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) de La Réunion du 23 juin 2016 qui prescrit la réalisation d'un seul équipement de ce type sur le territoire nord-est de la Réunion, au vu des besoins de traitement identifiés.

Le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filières) d'INOVEST a connu un report dans sa mise en service : initialement prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2019, elle fut reportée en raison des recours juridiques suivi de la crise sanitaire liée au Covid-19. L'exploitation de cet équipement est désormais effective, puisque les prestations de valorisation et de traitement de déchets définis dans le marché public passé entre SYDNE et INOVEST ont fait l'objet d'un ordre de service de démarrage le 21 décembre 2020.

Bien que le contrat de prestation de services passé entre SYDNE et Inovert fasse actuellement l'objet d'un contentieux juridique, cet équipement constitue désormais la seule et unique installation de tri-préparation de ses déchets concrète et possible d'un point de vue réglementaire, dans les délais impartis (pour assurer une continuité de service public), et à des conditions économiques équilibrées.

Ainsi, ce marché établi permet au SYDNE d'être en capacité de disposer des informations nécessaires afin de définir plus précisément sa politique de gestion multi-filières et dimensionner les équipements aval.

En effet ce marché de tri optimisé prévoit :

- Des performances sur le tri nécessaire pour extraire les matières valorisables, à partir des déchets ménagers et assimilés (Ordures ménagères résiduelles, Encombrants, ...) ;
- Des caractéristiques du CSR produit, ainsi que des quantités associées ;
- Des engagements sur les prestations prises par INOVEST, et de mesurer leur incidence sur le dimensionnement des équipements aval.

## 2 ♦ Unité de Valorisation Energétique (UVE) :

Le SYDNE poursuit sa stratégie sur l'utilisation du CSR en substitution du charbon.

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) qui sera dédiée à cette filière assurera la valorisation énergétique du CSR (Combustible Solide de Récupération) qui sera produit sur le CVMF d'Inovest (env. 70 000 t/an).

Il était prévu que la filière de valorisation du CSR soit opérationnelle dès le démarrage de la production de ce combustible par Inovest. Cette pérennisation se produit en deux temps, sous couvert du contrôle et de la validation du SYDNE, au regard de sa compétence de traitement des DMA :

- En premier lieu dès 2020 transitoirement par Inovest, tel que prévu à son contrat de prestation de service (hypothèse privilégiée : export temporaire du CSR pour valorisation énergétique extra territoriale). Néanmoins, malgré les prospections toujours en cours de l'opérateur INOVEST, la création d'une filière export de CSR n'a pu se concrétiser en 2021. Dès lors, les CSR produit par INOVEST ont été enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Sainte-Suzanne, à défaut d'une solution de valorisation. Le SYDNE a fait part à Inovest de son désaccord quant à l'enfouissement des CSR et lui a demandé de mettre en œuvre toute autre alternative visant à valoriser ces déchets.
- En deuxième lieu par la mise en service d'une UVE :
  - ✓ Valorisation en centrale thermique : Il s'agit de l'hypothèse privilégiée. En ce sens, l'exploitant de la centrale thermique de Bois rouge à St-André, Albioma, prévoit d'intégrer sur le site actuel une unité de combustion, un four dédié aux CSR. Les partenaires INOVEST et ALBIOMA œuvrent au développement de cette filière CSR du territoire. Initialement prévue vers mi 2021 par Albioma, la mise en service de cette UVE est désormais planifiée en 2025.
  - ✓ Valorisation mutualisée avec ILEVA : le syndicat de traitement des DMA du territoire sud-ouest de la Réunion a opté pour la mise en œuvre de ses équipements de traitement de déchets, dont une unité de valorisation énergétique des CSR. Les deux syndicats étudient actuellement 2 voies potentielles pour cette éventuelle mutualisation : une hypothèse transitoire (dans l'attente de l'UVE Albioma et de la montée en production des CSR d'ILEVA), et une hypothèse de plus long terme.

## 3 ♦ Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) :

Les Déchets Ultimes de nature non dangereuse, principalement issus des installations de traitement de déchets du territoire du SYDNE (CVMF, UVE, ou autre origine en second lieu) qui n'auront pu faire l'objet d'une valorisation seront enfouis au sein d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU), portée par le syndicat.

Suite aux recherches foncières menées de 2014 à 2019 par le BRGM pour le compte du SYDNE qui avaient conclu à la mise en exergue de l'emprise foncière dite « SS1 », meilleur site parmi ceux identifiés, le SYDNE a posé un acte important à fin 2020 concernant l'avancement de ce projet.

En effet, par délibération de son Comité Syndical, réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et à l'unanimité de ses membres présents, il a été décidé du choix définitif de l'implantation de l'ISDU du SYDNE sur le site dit « SS1 » situé à Sainte-Suzanne, au lieu-dit Franche Terre.

Dans le cadre de cette délibération (cf. résolution n°3 de la décision n°2020/6-08 du Comité Syndical SYDNE en séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020), il a également été validé la poursuite des étapes suivantes du projet :

- Maitrise foncière (acquisition foncière, par procédure amiable ou expropriation) ;
- Choix du mode de conception, de réalisation et de gestion de l'ISDU ;
- Etudes géotechniques et programmation de conception / réalisation ;
- Dossier d'aides ADEME pour la création d'un centre de stockage ;
- Volet communication, selon modalités à définir par le SYDNE.

L'avancement du projet ISDU du SYDNE au cours de l'année 2021 est présenté en fin de rapport.



## B- VALORISATION DES OMR ET ENCOMBRANTS PAR LE CVMF

Dans le cadre de la stratégie de valorisation et de traitement des déchets du SYDNE, l'année 2021 est le 1<sup>er</sup> millésime de plein exercice avec le principal et nouvel outil de valorisation des déchets du syndicat en exploitation, à savoir le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST, implanté à Sainte-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères.



Ce nouveau mode de valorisation et de traitement concerne les déchets prédominants du SYDNE (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ; ENC : Encombrants), mais également certains déchets connexes (RCS : Refus de tri de la collecte sélective ; RDV : Refus de tri de déchets verts ; placoplâtre).

La prestation correspondante, assurée par la société Inovert est cadrée par le principal marché public du SYDNE, dit « MN48 » (marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"). Ce dernier a démarré le 21 décembre 2020, par ordre de service de démarrage des prestations.

Cette prestation repose principalement sur le CVMF d'INOVEST à des fins de tri et de valorisation des déchets, mais en second lieu, elle s'appuie également sur l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de la société SUEZ RV REUNION, pour ne plus enfouir que les déchets ultimes du territoire (principalement les refus de tri non valorisables, issus du process de traitement du CVMF), à contrario des années précédentes où cette dernière installation était dédiée au tout enfouissement des déchets bruts.

Le 1<sup>er</sup> bilan d'exploitation du CVMF, en 2021, est présenté ci-après.

**Le bilan du traitement de ces 139 447 tonnes hors plâtre présente les résultats suivants :**

	Tonnage sortant CVMF	% sortant	Cible AE	ECART / CIBLE
<b>MPS</b>	4 804	3,4%	9,7%	-6,3%
<b>Compost</b>	1 886	1,4%	6,7%	-5,3%
<b>CSR</b>	9 730	7%	41%	-34%
<b>Refus CVMF</b>	89 745	64,4%	27,5%	36,9%
<b>Inerte</b>	1 450	1%	6,8%	-5,8%
<b>DELESTAGE</b>	22 194	15,9%	Non défini	
<b>Total sortant</b>	129 808			
<b>PERTE MATIERE</b>	9 639	6,9%	10,0%	-3,1%
<b>Total</b>	139 447	100,0%		
<b>Enfouissement</b>	129 344	92,8%	27,5%	65,3%
<b>Valorisation</b>	464	0,3%	72,5%	-72,2%
<b>Total sortant</b>	129 808	93,1%		





Ainsi, en 2021, 1<sup>ère</sup> année de sortie du tout enfouissement des déchets du SYDNE, ce sont environ 140 621 tonnes de déchets du SYDNE qui ont été admis sur le site d'INOVEST, correspondant à un coût de 18 062 535 € contre 14 550 365 en 2020 (24% d'augmentation).

Le tonnage enfoui (129 344 t) en 2021 est plus important que prévu, du point de vue du SYDNE, notamment eu égard aux engagements contractuels. En effet, le contrat MN48 passé avec INOVEST prévoit un taux d'enfouissement des déchets plafonné à 27,50%. Or, en 2021, ce taux apparaît être de 92,8% (129 344 t enfouies / 139 447 t DMA facturés MN48).

### **Discontinuité de service sur l'enfouissement des déchets ultimes - extension de l'ISDND SUEZ des Trois Frères :**

Le décalage de mise en service du CVMF, n'aura pas permis de dérouter dans le délai prévu les déchets de l'enfouissement intégral sur l'ISDND de SUEZ, par le biais de leur valorisation. Ainsi, la durée de vie de l'ISDND estimée à mi 2023 (à date de signature du contrat MN48 en 2017) devait arriver à saturation bien plus vite, vers début 2021. Aussi, dans l'attente de la mise en service d'une nouvelle ISDU par le SYDNE, il revenait au pétitionnaire ICPE (soit SUEZ) de l'exutoire actuel (ISDND des Trois Frères) de procéder au prolongement de sa durée de vie ou à son extension. En ce sens, la société SUEZ a procédé en premier lieu à une réhausse du dernier casier dès février 2021, puis en second lieu à une extension de l'installation par la création de nouveaux casiers qui a été mise en service le 6 juillet 2022 par ordre de service. Une part de cet investissement réalisé par SUEZ a fait l'objet d'un avenant au contrat MN48, afin que le SYDNE y contribue au prorata de son utilisation.





## C- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS

### 1 ♦ Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes par an de déchets verts traités par broyage, ce qui représente environ 40 % du gisement global du SYDNE.

Le marché attribué en 2016 à la société SUEZ pour mettre en œuvre son fonctionnement s'est poursuivi en 2018 et 2019 dans le cadre d'une tranche ferme qui consiste en le broyage des déchets verts préalablement triés, suivi de leur écoulement dans une filière conforme à la réglementation. Le tonnage traité en 2019 sur cette plateforme est de 12 961 tonnes.

En parallèle, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, la tranche conditionnelle du marché de valorisation des déchets verts issus de ce site, correspondant à une « phase d'essai » de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique, a été entérinée, en partenariat avec la société ALBIOMA. Elle a été poursuivie en 2019, afin de définir la faisabilité et les opportunités de pérennisation de la filière énergétique des déchets verts de la collectivité à l'échelle industrielle.

L'année 2020 s'inscrivait dans une continuité de l'activité de traitement des déchets verts par broyage, au travers du marché passé avec la société SUEZ, avec toutefois les évènements notables suivants :

- Suspension d'activité entre le 6 et le 31 janvier 2020 : arrêt de la réception de déchets verts sur site pour des raisons de saturation de l'installation (déchets détournés sur un autre site pour assurer la continuité de service) ;
- Co-activité sur site à partir du 6 novembre 2020 entre les sociétés SUEZ et NICOLLIN : ajout de cette dernière sur site à la demande de l'EPCI CINOR, pour raison de travaux sur son installation « transit de déchets de la Jamaïque », et qui y hébergeait jusqu'alors en partie l'activité de traitement de déchets verts du SYDNE, et son prestataire NICOLLIN.

Quant à l'année 2021, elle constituait une étape de renouvellement du marché d'exploitation. A cet effet, la prestation jusqu'à présent réalisée par la société SUEZ s'est terminée le 6 juillet 2021.

Ainsi, suite à un début d'année sous forme de co-activité, dans la continuité de 2020, la gestion de l'installation de la Jamaïque a ensuite été confiée, à partir du 7 juillet 2021 à la société NICOLLIN par voie d'avenants (avenant n°1 du 7 juillet au 30 septembre 2021, puis avenant n°2 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mai 2022). Ce mode de fonctionnement transitoire (exploitation en transit des déchets, reroutés vers l'installation Recyclage de l'Ouest à St-Paul) visait à assurer la continuité de service de la gestion des déchets jusqu'à la passation d'un nouveau marché de traitement de déchets verts, qui a connu du retard dans son attribution en raison d'une carence en ressource humaine au sein du SYDNE.

Du point de vue technique, il est à noter que l'exploitation du site a également connu un incident environnemental au cours de l'année 2021. En effet, le 15 juin 2021, le bassin de décantation des eaux de process a fait l'objet d'un vidage accidentel (relargage d'un volume d'environ 450 m3). Cet accident se serait justement produit à l'occasion du prélèvement d'échantillon des eaux soumis à contrôle annuel par analyse physico-chimique, afin de s'assurer de leur conformité avant leur rejet au milieu naturel : la vanne située en position basse de la lagune, obstruée par un déchet, aurait mal été refermée induisant le vidage

quasi complet du bassin. Dès connaissance de l'incident, la DEAL a été prévenue par le SYDNE, permettant de diligenter une visite d'inspection, puis un rapport d'analyse d'incident rédigé par le SYDNE à l'appui de son exploitant SUEZ. Ce document aura permis de mettre en œuvre une action corrective concernant le protocole de travail, et de constater que bien que les analyses d'eau soient non conformes (dépassements modérés sur les paramètres MES, DCO, DBO5), la pollution environnementale générée restait mineure.

## 2 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de Sainte-Rose :

---

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 800 tonnes par an de déchets verts entrants soit environ 1/5 du gisement global du SYDNE.

Le nouveau marché d'exploitation attribué en juin 2017 à la société GTC (filiale de HC Environnement) aura été en 2018 et 2019 dans sa continuité avec notamment la mise en service d'un nouveau pont de pesée dimensionné pour accueillir tout type de véhicules et permettant un suivi à distance et la mise en œuvre d'un nouveau procédé de compostage basé sur des outils et équipements performants tels qu'un retourneur d'andains mis en service en juin 2018.

L'année 2020 s'inscrit globalement dans la continuité de 2019 en matière de traitement de déchets verts. Elle fut par ailleurs un bon millésime, puisque l'installation a permis de traiter une quantité importante de déchets verts : 8 684 tonnes.

Il en est de même de l'année 2021 qui aura permis d'assurer le traitement de 9 393 tonnes de déchets verts

Par ailleurs, la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la plateforme (maitre d'œuvre : IDEM'S) initiée en 2020 s'est poursuivie en 2021.

Le contenu du programme de l'opération porte sur les éléments de mission suivants :

- Hangar de séchage : il s'agit d'améliorer la surface utile de cette zone de séchage du compost, en optimisant l'aptitude du hangar à la protection des eaux pluviales.
- Locaux du personnel, local d'accueil et séparation des réseaux entre déchèterie et plateforme de compostage : il s'agit de doter le site de ces éléments spécifiques qui sont jusqu'à présent mutualisés avec la déchèterie voisine de la CIREST.
- Bassin de décantation des eaux : réhabilitation de l'ouvrage pour permettre d'optimiser sa maintenance et son entretien.
- Réseau et matériel électrique.
- Portail d'accès.

Les étapes suivantes ont été réalisées en 2021 : diagnostic (DIA), avant-projet (AVP) en cours, et dont la finalisation est attendue pour 2022.

## 3 ♦ Traitement des déchets verts sur les sites des prestataires :

---

Des marchés lancés et attribués en 2016 dans lesquels la conformité administrative et technique en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été exigée, ont permis, en 2019, dans la continuité de 2018, de garantir le traitement du reste du gisement de déchets verts sur des plateformes privées et un écoulement des produits issus des procédés dans le respect de la réglementation.



Sur le Bassin Est, les marchés arrivant à échéance en 2019, une nouvelle procédure a été lancée afin de pouvoir traiter les gisements autres que ceux destinés à la plateforme de compostage.

L'année 2020 a fait l'objet d'un renouvellement de marché de traitement de déchets verts sur le bassin Est. Il a été notifié le 1<sup>er</sup> octobre 2020 au prestataire DSDN, dans la continuité de sa prestation pour le compte du SYDNE.

Par la suite, l'année 2021, 1<sup>ère</sup> année pleine du nouveau marché de valorisation de déchets verts par DSDN s'est déroulé dans la continuité de 2020. Il peut être noté l'investissement d'un nouveau broyeur de déchets verts par la société DSDN ce qui aura permis d'améliorer sa prestation.

### Evolution du traitement des déchets verts de 2016 à 2021

Traitement des déchets verts par broyage et compostage sur les sites actuels							
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398hab	335 484hab	337 625hab	Variation 2021/2020
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
TOTAL Entré	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 524 tonnes	41 171 tonnes	42 811 tonnes	4%
TOTAL Valorisé	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 776 tonnes	39 972 tonnes	41 295 tonnes	3%
Coût de traitement TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 776 017 €	3 140 937 €	3 405 275 €	4 484 590 €	32%

Le tonnage de déchets verts est en augmentation de 1 640 tonnes par rapport à 2021. Nous avons un écart de 1 163 t de DV en plus pour SYDNE par rapport au tonnage de la CINOR ce qui nous fait une augmentation de 2 803 t en 2021 par rapport à 2020 soit 6,8%.

## 4 ♦ Perspectives et projets en matière de traitement des déchets verts

Conformément à la stratégie globale du SYDNE de gestion des déchets verts, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ». Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.

### 4-1 Projet de plateforme de Traitement des déchets verts sur le site de la Montagne :

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis.

Ce projet présente un intérêt collectif fort basé sur un principe d'économie circulaire localisé. En effet, il vise à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers. Ayant pour objet de gérer les déchets verts de La Montagne en complète autonomie (collecte des déchets verts du quartier par la CINOR, traitement in-situ par le SYDNE, redistribution des broyats préférentiellement aux administrés et aux professionnels de La Montagne, pour une valorisation agricole locale), il contribuera à fournir un service de proximité apte à traiter les cas récurrents de saturation de déchets verts du quartier, à dynamiser l'activité agricole de la zone (besoin en compost et en broyat produit à proximité pour s'affranchir des



couts de transport de la matière), et à désengorger le trafic routier des rampes de La Montagne (les déchets verts du quartier sont actuellement acheminés jusqu'à la Jamaïque).

Néanmoins, la principale difficulté du projet qui participe à son inertie, porte sur la maîtrise foncière de la future installation. En effet, le projet a jusqu'à présent connu quatre opportunités successives de maîtrise foncière :

- Ancienne décharge de La Montagne : La CINOR porte depuis 2014 la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Montagne. En parallèle, elle lance un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur cette décharge, foncier de la municipalité. A sa création, le SYDNE reprend la gestion de cette mission, et initie les études préliminaires de maîtrise d'œuvre, en juin 2016, suite aux avancées de la mission de réhabilitation du site portée par la CINOR. Enfin, en mars 2018, cette opportunité foncière est abandonnée, après conclusions des études de réhabilitation de la décharge de la CINOR qui indiquent que l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sur la décharge induirait des contraintes techniques et financières, ainsi qu'en raison de l'émergence d'une future zone de logements voisins (domaine des Brises). La mission de maîtrise d'œuvre en cours fut résiliée en conséquence ;
- Lieux dits « Motocross », et « Moulin Cader » : Le SYDNE a procédé en septembre 2018 à une étude d'implantation urbanistique sur ces deux emprises foncières potentielles proposées par la commune, afin de définir la meilleure opportunité foncière. Les contraintes urbaines étudiées (SAR, PLU, réglementation installation classée pour le traitement de déchets) indiquaient que l'implantation du projet était plus adéquate sur la zone de Moulin Cader, sous réserve de modification du PLU. Les conclusions de cette étude furent transmises à la mairie qui a été sollicitée pour se positionner sur la demande de maîtrise foncière du SYDNE. Cette requête n'a pu obtenir de suite.
- Jardins de Cocagne : une opportunité foncière a été identifiée en avril 2019 avec l'ALIE (association de réinsertion sociale, qui exploite une activité de maraichage en agriculture biologique dénommée les Jardins de cocagne, sur une parcelle municipale) et en appui avec les élus locaux de la municipalité, le SYDNE a procédé entre juin et septembre 2019 à une étude urbanistique de la parcelle. Les conclusions de l'analyse indiquent la possibilité d'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sous conditions. Dans ce cadre, la ville de Saint-Denis a émis un avis favorable pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle visée pour l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, par courrier du 8 novembre 2019.

Suite à cette avancée concernant la mise à disposition foncière, le projet a fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de la Montagne qui a été lancée en septembre 2020 (maître d'œuvre ARTELIA).

Dans ce cadre, le maître d'œuvre a réalisé et piloté les étapes suivantes au cours de l'année 2021 : études préliminaires, topographie, géotechnie, avant-projet (AVP), dossier de demande de modification du PLU. Ces 1ères étapes des études de conception ont permis de mettre en exergue que quelque soit le mode de traitement étudié (par broyage de déchets verts à l'air libre ou par compostage de déchets verts confiné), la topographie contraignante de la parcelle municipale induirait des surcouts de construction et de travaux, multipliant par deux à trois l'investissement de l'équipement, le rendant ainsi plus couteux que prévu. A cet effet, il convient qu'en 2022, le SYDNE confirme la poursuite du projet sur ce foncier ou un autre.

En parallèle de ces études de conception, la ville de St-Denis partenaire du projet s'est rapproché du syndicat pour lui indiquer qu'elle planifiait sur le secteur de la Montagne un projet de « ville agricole » ; de par sa nature, l'intégration du projet de valorisation de déchets verts à la démarche municipale constituerait une synergie collective. Néanmoins, l'hypothèse d'un nouvel emplacement pour le projet du syndicat était à l'étude, dans la mesure où son emplacement actuel était susceptible de rentrer en conflit d'usage avec d'autres projets de la municipalité et que la compatibilité de l'équipement avec le PLU apparaissait trop délicate.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, la problématique foncière constitue à nouveau un point sensible nécessitant un temps de suspension et de réflexion quant à son affectation. Ce sujet devra faire l'objet d'un arbitrage en 2022.

In fine, à date en 2020, les travaux devraient être décalés pour être réalisés sur 2023 – 2024, pour une livraison projetée de l'équipement d'ici fin 2024 – début 2025.



## 4-2 Projet de plateforme de Traitement des déchets verts sur Saint-Benoît :

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement de déchets verts sur la commune de Saint Benoît sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la station d'épuration.

Ainsi, en partenariat avec l'EPCI (propriétaire foncier, collecteur de déchets verts, ancien porteur de projet, et compétence assainissement), et l'EPFR (portage foncier), le SYDNE a obtenu en 2016 l'accord de la Ville de Saint-Benoît (aspects urbains et sociaux, potentialités du projet vis-à-vis des boues de la STEP limitrophe) pour effectuer une demande d'adaptation du PLU sur cette zone afin de rendre la zone compatible avec l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, dans le cadre du projet de modification du PLU porté par la ville. Ce projet de modification du PLU.

En parallèle, depuis mi 2019, le SYDNE a procédé à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet et de programmation des équipements en vue d'étudier et de comparer des procédés de broyage, de compostage et de co-compostage avec les boues de la STEP. Réalisée par le bureau d'études GIRUS, elle fut finalisée début 2020 (réalisation d'un programme de maîtrise d'œuvre).

Dans ce cadre, un maître d'œuvre (SAFEGE) a été désigné pour cette opération en décembre 2020 (mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur St-Benoît).

Aussi, en 2021, le projet a fait l'objet des avancées suivantes :

- Maitrise foncière : il s'agit d'engager l'acquisition du foncier avec la CIREST, propriétaire actuel de la parcelle. A cet effet, le principe de rachat a été acté avec ce dernier, notamment par la décision 2021/3-03 prise en comité syndical du SYDNE du 30/06/2021 (autorisation d'acquisition de la parcelle de la CIREST pour maîtrise foncière et implantation de l'installation). Néanmoins, la finalisation de cette transaction implique que soit préalablement régularisé une situation d'occupant sans titre sur la parcelle. La gestion de cet occupant par le propriétaire est toujours en cours.
- Conception de l'installation : le maître d'œuvre a réalisé et piloté les étapes suivantes au cours de l'année 2021 : topographie, bornage, avant-projet sommaire (AVP). Cette 1ère étape a permis de mettre en exergue quel que soit le mode de traitement étudié (par broyage de déchets verts à l'air libre ou par compostage de déchets verts confiné), la surface utile très limitée de la parcelle induirait des surcoûts de construction et de travaux, rendant l'investissement plus coûteux que prévu. Au regard de cette problématique technico économique, il convient qu'en 2022, le SYDNE confirme la poursuite du projet sur ce foncier.

NB : la surface utile restreinte du site est partiellement liée à une contrainte urbanistique du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Bien que celui-ci ait été modifié et approuvé en février 2020, il induit sur une surface éligible à l'implantation de l'équipement de traitement de déchets verts limitée à environ 35% de la parcelle (dont la surface globale correspond pourtant au besoin du projet). En 2022, il conviendra donc également que le SYDNE étudie avec la municipalité l'opportunité d'optimiser la contrainte urbanistique.

In fine, à date en 2020, au vu de ces différentes contraintes à lever, les travaux devraient être décalés pour être réalisés sur 2023 – 2024, pour une livraison projetée de l'équipement d'ici fin 2024 – début 2025.



## D- VALORISATION MATIERE

Dans le contexte local de saturation du centre de stockage des déchets, les objectifs d'une part de réduction de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

Pour ce faire, le scénario multi-filières du SYDNE a d'abord priorisé le tri optimisé des ordures ménagères (OMR) afin de maximiser le recyclage matière avant tout autre valorisation notamment énergétique.

Pour les autres déchets déjà collectés de manière séparative par les deux EPCI compétentes que sont la CINOR et la CIREST, ils seront valorisés dans le cadre de prestations externalisées.





## 1 ♦ Tri et valorisation des déchets recyclables secs

Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs en vue de leur valorisation sont réalisés via un marché public de prestation de service attribué à l'entreprise VALOI sur son centre de tri situé à Sainte-Marie.

Des travaux de modernisation du site, réalisés en 2018 et 2019, ont favorisé de meilleurs gestes de tri, dans l'objectif d'atteindre de meilleurs taux de performances.

L'année 2020 portait sur la dernière année du marché d'exploitation avec VALOI qui a pris fin au 31 décembre 2020. Celui-ci aura été renouvelé avec VALOI (notification en décembre 2020, pour un démarrage d'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Ensuite, dès le début de l'année 2021, le nouveau contrat a permis de mettre en œuvre une nouvelle disposition d'exploitation : le protocole d'acceptation de déchets. En cas de déchets non conformes ou souillés à l'entrée du centre de tri, il s'agit, suite à un constat partagé entre l'exploitant, le SYDNE et les EPCI, de recharger les déchets pour retour à l'expéditeur. La sensibilisation relative à cette nouvelle prescription ambitieuse semble avoir contribué à une nette amélioration des taux de refus sur la collecte sélective : 31% en 2021, contre 37% en 2020 soit 6%.

Traitement de la collecte sélective et du verre							
POPULATION SYDNE	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	335 484 hab.	337 625 hab.	Variation 2021/2020
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Total Traité (y compris le verre)	13 165 tonnes	13 936 tonnes	14 282 tonnes	14 245 tonnes	13 934 tonnes	14 890 tonnes	6,86%
Ratios kg/habitant/an	40,5	42,27	42,89	42,6	41,53	44,10	6,20%
Le verre	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 843 tonnes	4 005 tonnes	4 359 tonnes	8,83%
Déchets recyclables hors verre	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	6 243 tonnes	7 281 tonnes	16,63%
TOTAL Valorisé (y compris le verre)	10 761 tonnes	11 466 tonnes	11 466 tonnes	11 461 tonnes	10 248 tonnes	11 640 tonnes	13,58%
Coût de traitement TTC	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €	3 583 310 €	27,56%

A noter également que dès le début de l'année 2021, VALOI a fait l'objet d'une mise en demeure par le SYDNE. En effet, des balles de matières valorisables issues du centre de tri (acier, aluminium, PET, PEHD) étaient stockées à l'extérieur du bâtiment, soumises aux aléas météorologiques, dont les eaux météoriques, dégradant ainsi leur qualité et leur valeur. Le prestataire VALOI a en retour proposé et mis en œuvre une action corrective pour protéger ces matériaux valorisables.

En 2021 le refus de tri de la CS qui représente 3 251 tonnes (30,9%) est géré par VALOI dans le cadre de son contrat de prestation. Le taux de refus 2021 s'est amélioré de 6% par rapport à 2020.



## 2 ♦ Valorisation des autres déchets

Dans le cadre de conventions de groupement de commandes avec chacun des EPCI membres du SYDNE pour la passation des marchés publics, la CINOR et la CIREST gèrent la collecte des déchets métalliques et le SYDNE en assure la valorisation.

Les marchés de valorisation des déchets métalliques en vrac et des déchets métalliques issus des déchetteries lancés en 2018 ont permis d'augmenter les montants des recettes attendues et se sont poursuivis en 2019 et 2020.

Ce sont les déchetteries des EPCI CINOR et CIREST qui accueillent les déchets métalliques en vrac.

Ainsi, en 2020, 5 521 tonnes de déchets métalliques ont été traitées au sein des sociétés CDAA/CRMM et en vue de leur exportation pour une valorisation.

En 2021 les déchets métalliques représentent 6 522 tonnes.

Traitement des déchets métalliques							Variation 2021/2020
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625 hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Métaux PAP	364	332	451	346	385	400	3,90%
Métaux déchèteries	3 852	4 124	4 189	4 139	3 902	4 957	27%
Pré-tri	378	321	326	165	160	263,5	64,69%
VHU	993	974	874	1 465	1 074	901	-16%
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>5 587 tonnes</b>	<b>5 752 tonnes</b>	<b>5 841 tonnes</b>	<b>6 115 tonnes</b>	<b>5 521 tonnes</b>	<b>6 522 tonnes</b>	<b>18,12%</b>

Jusqu'à présent, les déchets inertes et gravats (ou déchets ménagers et assimilés de travaux et bâtiments) issus des déchetteries des EPCI CINOR et CIREST, étaient réemployés en tant que sous-couches routières à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

Depuis fin 2020, le SYDNE s'est doté d'un marché de traitement des déchets inertes collectés séparativement, issus des déchetteries et des services techniques des mairies, auprès du prestataire ENTREPRISE ROBERT qui dispose d'une installation de valorisation des déchets inertes sur la commune de Bras Panon.

Dans le cadre de ce marché, un protocole d'acceptation des déchets inertes a été mis en œuvre vers mi 2021, entre les prestataires, le SYDNE et les producteurs de déchets (EPCI et mairies). Ce nouveau mode opératoire visait à optimiser et cadrer la qualité des intrants, permettant de prévenir tout risque de pollution et d'améliorer la valorisation des inertes. Le bilan 2021 est encourageant, puisqu'il présente une amélioration de la valorisation des déchets inertes :

En 2021 le tonnage des déchets inertes traités est de 8902 tonnes.

Ainsi, après une première année 2021 de pleine exploitation du marché de valorisation des déchets inertes, il peut être indiqué que le nouveau prestataire ENTREPRISE ROBERT a fait pleine satisfaction : en effet, le développement récent de cette société contribue à l'essor et à la structuration pérenne de la filière de valorisation des déchets inertes sur le territoire nord-est.



## E- TRAITEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX ET DES DECHETS ULTIMES

Désormais, ce procédé de traitement par enfouissement ou stockage ne va plus concerner que les « déchets ultimes », sauf cas de marche dégradé (aléa cyclonique ou dysfonctionnement des installations de valorisation par exemple).

En effet, dans le cadre de la stratégie de valorisation des déchets du SYDNE, l'équipement CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST, désormais situé sur la partie amont de la chaîne de traitement, a été créé et mis en service le 21 décembre 2020 pour valoriser tant que possible les principaux déchets du SYDNE (Ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri déchets verts, refus de tri de collecte sélective) et ainsi les détourner d'une élimination par tout enfouissement, processus obsolète désormais normalement réservé aux déchets ultimes seuls.

### 1 ♦ Le traitement actuel des déchets non dangereux : le CVMF

Suite à la mise en œuvre du CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) en décembre 2020 par INOVEST, l'année 2021 constitue le 1<sup>er</sup> millésime de plein exercice au cours duquel l'ISDND (Installation des Stockage de Déchets Non Dangereux) de SUEZ, situé à Ste-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères, aura été censé ne plus enfouir que des déchets ultimes et plus aucun déchets bruts directement sans valorisation préalable par le CVMF.

Le bilan de l'élimination des déchets du SYDNE par le site de traitement du CVMF d'INOVEST en 2021 est le suivant :

Stockage à l'ISDnD ET en 2021 traitement CVMF d'INOVEST							
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625hab	Variation 2021/2020
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
DMA	92 212	90 973	89 108	91 704	91 534	96 591	5,52%
Encombrants	42 549	44 266	47 059	45 405	41 239	42 515	3%
Inertes	5 356	5 310	3 085	-	-	-	
Refus de tri DV	1 728	744	1 075	748	1 199	1 516	26%
Refus de tri CS	1 663	2 470	2 836	2 784	3 686	-	
<b>TOTAL</b>	<b>143 508 tonnes</b>	<b>143 763 tonnes</b>	<b>143 163 tonnes</b>	<b>140 641 (1) Tonnes</b>	<b>137 657 (2) Tonnes</b>	<b>140 621 Tonnes</b>	<b>2%</b>
Coût de traitement TTC	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126 €	14 577 594 €	14 550 365 €	18 062 535 €	24,14%

(1) 148 503 tonnes avec inertes (+7 862 tonnes) en 2019

(2) 148 097 tonnes avec inertes (+10 440 tonnes) en 2020

(3) 152 774 tonnes avec inertes et collecte sélective (+8 902 tonnes et 3 251 tonnes) en 2021

En rajoutant les inertes 8 902 tonnes et les refus de collecte sélective 3 251 t en 2021, nous avons un tonnage global de 152 774 tonnes soit 3,2% d'augmentation par rapport à 2020.



Le tableau présente l'historique, les millésimes précédents au cours desquels les déchets bruts étaient directement enfouis (OMR, ENC...). Cet historique est à distinguer de l'année de césure 2021 qui n'est censé plus enfouir de déchets bruts, mais uniquement des déchets ultimes issus du CVMF.

Ainsi, en 2021, 1<sup>ère</sup> année de sortie du tout enfouissement des déchets du SYDNE, ce sont environ 140 621 tonnes de déchets du SYDNE qui ont été admis sur le site d'INOVEST, correspondant à un coût de 18 062 535 € contre 14 550 365 en 2020 (24% d'augmentation).

**Le bilan du traitement de ces 139 447 tonnes hors plâtre présente les résultats suivants :**

	Tonnage sortant CVMF	% sortant	Cible AE	ECART / CIBLE
<b>MPS</b>	4 804	3,4%	9,7%	-6,3%
<b>Compost</b>	1 886	1,4%	6,7%	-5,3%
<b>CSR</b>	9 730	7%	41%	-34%
<b>Refus CVMF</b>	89 745	64,4%	27,5%	36,9%
<b>Inerte</b>	1 450	1%	6,8%	-5,8%
<b>DELESTAGE</b>	22 194	15,9%	Non défini	
<b>Total sortant</b>	129 808			
<b>PERTE MATIERE</b>	9 639	6,9%	10,0%	-3,1%
<b>Total</b>	139 447	100,0%		
<b>Enfouissement</b>	129 344	92,8%	27,5%	65,3%
<b>Valorisation</b>	464	0,3%	72,5%	-72,2%
<b>Total sortant</b>	129 808	93,1%		

Le tonnage enfoui (129 344 t) en 2021 est plus important que prévu, du point de vue du SYDNE, notamment eu égard aux engagements contractuels. En effet, le contrat MN48 passé avec INOVEST prévoit un taux d'enfouissement des déchets plafonné à 27,50%. Or, en 2021, ce taux apparaît être de 92,8% (129 344 t enfouies / 139 447 t DMA facturés MN48).

#### **Remarque sur l'extension ultime de l'ISDND des Trois Frères**

Compte tenu du retard de mise en service du CVMF (prévue en août 2019, elle a été effective en décembre 2020, soit 15 mois de décalage, principalement lié au fait des deux années de contentieux sur le marché négocié de tri multi filières, et de la crise COVID), le détournement des déchets de l'enfouissement intégral sur l'ISDND de SUEZ grâce à la valorisation n'aura donc pas pu se produire dans les délais prévus.

Ainsi, la durée de vie de l'ISDND estimée à mi 2023 (à date de signature du contrat MN48 en 2017) est arrivé à saturation bien plus vite, en février 2021.

Aussi, dans l'attente de la mise en service d'une nouvelle ISDU par le SYDNE, il revenait au pétitionnaire ICPE (soit SUEZ) de l'exutoire actuel (ISDND des Trois Frères) de procéder au prolongement de sa durée de vie ou à son extension.

Au vu des enjeux territoriaux associés, le SYDNE a approuvé le projet d'extension de l'ISDND des Trois Frères, en ces termes :



- Nécessité absolue et urgente du projet, à des fins de salubrité publique du territoire, en vue d'assurer la continuité de service du traitement des déchets et de prévenir toute rupture (défaut de capacité d'enfouissement, et par extension impossibilité de collecter les déchets des ménages).
- Nature des déchets stockés, exclusivement non dangereuse, les déchets dangereux et l'hypothèse de leur enfouissement à Sainte-Suzanne ayant fait l'objet d'une stricte opposition par le SYDNE.
- Caractère ultime du projet : Il convient qu'il s'agisse de la dernière extension sur le site des Trois Frères.
- Caractère transitoire du projet : l'ultime extension de l'ISDND des Trois Frères présente un caractère temporaire. Elle constitue une étape transitoire avant la mise en œuvre de l'ISDU portée par le SYDNE dont la fonction sera d'assurer le stockage des déchets et refus ultimes du bassin nord-est de La Réunion. Ce faisant, l'extension de l'ISDND des Trois Frères, quel que soit sa durée de vie, ne devra en aucun cas constituer une entrave à la mise en service de l'ISDU du SYDNE qui est prévue à l'horizon 2025.
- Incidence environnementale du projet :
  - Sur le territoire nord et est de La Réunion : eu égard aux enjeux de salubrité publique et de continuité de service du traitement des déchets auxquels le projet répond, ses incidences environnementales pour le territoire sont considérées comme étant positives.
  - Sur l'emprise du site : s'agissant de cette échelle, les impacts environnementaux éventuels de l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) devront être cadrés et maîtrisés d'une part par la démarche de demande environnementale du projet au titre du code de l'environnement, puis d'autre part par les prescriptions éventuelles dont le projet sera assorti et qui devront être mises en œuvre par le pétitionnaire SUEZ RV Réunion.
- Soutenabilité économique du projet : le projet étant en partie financé par le SYDNE, principal utilisateur de l'équipement à des fins de stockages de refus de tri issus du traitement des déchets des ménages du territoire, il convient que ce projet se situe dans un cadre financier validé et maîtrisé par SYDNE qui soit économiquement soutenable pour ses usagers financeurs, quel que soit ses évolutions techniques ou les prescriptions environnementales dont il pourra être assorti.

Concrètement, afin d'assurer la continuité de service de l'étape d'enfouissement des déchets ultimes, l'ISDND des Trois Frères a fait dans un premier temps l'objet d'une réhausse du casier exploité dès février 2021, puis d'une extension par le biais de nouveaux casiers qui seront réalisés en 2022.

Ces évolutions substantielles ont fait l'objet des autorisations nécessaires au titre du code de l'environnement ainsi que d'un avenant au contrat MN48 passé entre SYDNE et INOVEST, afin d'intégrer au prix de la prestation de services les surcoûts induits par l'amortissement de ce nouvel investissement.

Cet avenant négocié entre SYDNE et INOVEST entre novembre et décembre 2021 entrera en vigueur vers mi 2022, dès lors que suite aux travaux correspondants ce nouvel équipement sera apte à accueillir la 1<sup>ère</sup> tonne de déchets.

## 2 ♦ La réalisation d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU)

---

Dans le contexte de la fin de vie de l'ISDND de Ste Suzanne transitoirement repoussée par la mise en œuvre de son extension ultime, et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2025, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.



Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans notre stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Le projet ISDU porté par le SYDNE a été initié dès 2014.

La 1<sup>ère</sup> étape qui s'est terminée début 2019 consistait en une recherche foncière pour l'identification de sites potentiels pour une ISDU. Menée avec le BRGM, cette étude fut basée sur une analyse multicritère du territoire, à partir de critères environnementaux, techniques et économiques. Elle a permis de mettre en évidence 37 sites potentiels, et a abouti aux choix de 2 sites préférentiels finaux par le SYDNE pour approfondissement : un site préférentiel sur Sainte-Suzanne, et un autre sur Sainte-Rose, optionnel eu égard à sa géotechnie défavorable.

La 2<sup>ème</sup> étape qui est en cours a été initiée en avril 2019. Le SYDNE a pris l'attache d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le bureau d'études ANTEA. Ses missions portent sur l'approfondissement technique du projet ISDU : études géotechniques, définition de l'installation de stockage, assistance du syndicat dans le choix du site, le mode de réalisation et de gestion de l'équipement, ainsi que dans la maîtrise foncière. Ainsi, au cours de l'année 2019, l'AMO a réalisé une partie des études préalables de la mission : gestion des occupations temporaires des sites, diagnostic environnemental, cadrage réglementaire, estimation du gisement de déchets, benchmark des procédés de stockage, pré-dimensionnement des équipements. L'année 2020 fut consacrée au lancement des étapes suivantes de la mission : études de sols, topographie, maîtrise foncière à l'amiable, programmation.

Par ailleurs, en parallèle de cette mission AMO, le SYDNE a posé un acte important à fin 2020 concernant l'avancement de ce projet.

En effet, par délibération de son Comité Syndical, réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et à l'unanimité de ses membres présents, il a été décidé du choix définitif de l'implantation de l'ISDU du SYDNE sur le site dit « SS1 » situé à Sainte-Suzanne, au lieu-dit Franche Terre.





PRESENTATION DU SITE FINAL : FRANCHE TERRE - STE-SUZANNE



Surface	21 ha
Distance CVMF	5 kms
Trajet zone urbaine	Faible
Voirie à créer	150 ml (+passage sous RN)
Valeur agricole des terres	Meilleures terres
Géophysique des sols	Favorable / intermédiaire
AEP	Captage aval latéral 1 km
Paysage	Zone sensible en partie
Visibilité	Faible / moyenne
Bâti à 1 km	685 bâtiments
Urbanisme (SAR et PLU)	SAR OK / PLU potentiel
Maitrise foncière	Banque ou SAS
Nb propriétaires	5

Dans le cadre de cette délibération (résolution n°3 de la décision n°2020/6-08 du Comité Syndical SYDNE en séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020), il a également été validé la poursuite des étapes suivantes du projet :

- Maitrise foncière (acquisition foncière, par procédure amiable ou expropriation) ;
- Choix du mode de conception, de réalisation et de gestion de l'ISDU ;
- Etudes géotechniques et programmation de conception / réalisation ;
- Dossier d'aides ADEME pour la création d'un centre de stockage ;
- Volet communication, selon modalités à définir par le SYDNE.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, le projet ISDU du SYDNE a connu les avancements suivants :

- **Portés à connaissance** : Dès février 2021, le SYDNE a informé les parties prenantes de sa décision du 1<sup>er</sup> décembre 2020 d'implanter l'ISDU sur la zone de Franche Terre qui est stratégique pour l'aménagement du territoire : préfet, maires de Ste-Suzanne et Ste-Marie, chambre notariale réunionnaise, opérateurs immobiliers de la zone.
- **Maitrise foncière** : une démarche amiable d'acquisition foncière a été initiée avec le propriétaire principal de la zone SS1. Cette étape prioritaire pour la réussite du projet est toujours en cours.
- **Prédimensionnement du site** : L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) du SYDNE sur cette mission a produits des éléments de pré conception et de caractérisation de l'équipement ISDU sur la zone de Franche Terre. Ces données constituent les prémices d'un futur cahier des charges de création de l'équipement.
- **Mode de conception, de réalisation et de gestion de l'ISDU** : L'AMO du SYDNE a également réalisé cet élément d'étude stratégique. Il convient désormais que le SYDNE se positionne parmi les différentes modalités de gestion possibles, ce choix étant un préalable nécessaire à la publication d'un cahier des charges relatif à la création de l'ISDU.





- **Etudes géotechniques** : ces études initiées en mars 2021 visent à compléter la connaissance de la géotechnie et du sous-sol de la zone, en vue de préciser à terme les caractéristiques de la future ISDU. Elles devraient se clôturer courant 2022.
- **Comités Consultatifs** : dans un objectif de communication, d'explication et de dialogue avec les tiers concernés voire opposés au projet ISDU qui est nécessaire pour le bassin de vie mais dont l'acceptation sociale reste compliquée (collectifs de riverains, association environnementale SREPEN), le syndicat a mis en place cette instance de dialogue. S'étant réunie par deux fois en novembre 2021, elle a permis aux intéressés de faire valoir leur point de vue, dans un esprit de transparence et d'écoute. Dans un objectif d'approfondissement du projet avec ces tiers, et dans un objectif de convergence, il est convenu de réitérer ce comité consultatif en 2022.

Malgré ces avancées, le projet ISDU rencontre régulièrement du retard dans son avancement, principalement du fait de multiples oppositions (elles-mêmes liées à son acceptation sociale difficile du fait de sa nature). Ainsi, en 2021, la mise en service de l'équipement était projetée courant 2024-2025 dans le meilleur des cas (à comparer à la prévision 2020 qui projetait une mise en service courant 2023).

Remarque : La stratégie initiale du SYDNE prévoyait une continuité de service entre la fin de vie de l'ISDND actuelle et l'émergence du nouvel équipement ISDU (transition planifiée en 2023), sous réserve de la mise en service du Centre de Valorisation Multi filières dès mi 2019, afin de détourner la part valorisable des ordures ménagères résiduels et des encombrants de l'enfouissement. Du fait des deux années de contentieux sur le marché négocié de tri multi filières, et de la crise COVID, la mise en service du CVMF d'Inovest fut concrétisée en décembre 2020. Dès lors, l'étape d'enfouissement des déchets ultimes du territoire aura nécessité une extension de l'ISDND actuelle, négociée en 2021 et mise en œuvre en 2022, pour assurer la continuité de service de l'enfouissement des déchets, jusqu'à la mise en service de l'ISDU du SYDNE à l'horizon 2025.



## Partie 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITÉ

SYDNE gère le traitement des déchets ménagers et assimilés

### ▾ BILAN D'ACTIVITES DU SYDNE POUR L'ANNEE 2021

#### 1 ♦ Le CVMF d'Inovest

Suite à la mise en œuvre du CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) en décembre 2020 par INOVEST, l'année 2021 constitue le 1<sup>er</sup> millésime de plein exercice au cours duquel l'ISDND (Installation des Stockage de Déchets Non Dangereux) de SUEZ, situé à Ste-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères, aura été censé ne plus enfouir que des déchets ultimes et plus aucun déchet brut directement sans valorisation préalable par le CVMF.

Le bilan de l'élimination des déchets du SYDNE par le site de traitement du CVMF d'INOVEST en 2021 est le suivant :

Stockage à l'ISDnD ET en 2021 traitement CVMF d'INOVEST							
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625hab	Variation 2021/2020
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
DMA	92 212	90 973	89 108	91 704	91 534	96 591	5,52%
Encombrants	42 549	44 266	47 059	45 405	41 239	42 515	3%
Inertes	5 356	5 310	3 085	-	-	-	
Refus de tri DV	1 728	744	1 075	748	1 199	1 516	26%
Refus de tri CS	1 663	2 470	2 836	2 784	3 686	-	
<b>TOTAL</b>	<b>143 508 tonnes</b>	<b>143 763 tonnes</b>	<b>143 163 tonnes</b>	<b>140 641 (1) tonnes</b>	<b>137 657 (2) Tonnes</b>	<b>140 621 Tonnes</b>	<b>2%</b>
<b>Ratios</b>	441,44	436,07	429,93	420,58	410,32	416,50	24%
<b>Kg/ hab./an</b>	kg/hab/an	kg/hab/an	kg/hab/an	kg/hab/an	kg/hab/an	kg/hab/an	
<b>Coût de traitement € TTC</b>	<b>13 001 133 €</b>	<b>13 744 854 €</b>	<b>14 503 126 €</b>	<b>14 577 594 €</b>	<b>14 550 365 €</b>	<b>18 062 535 €</b>	<b>24%</b>
<b>Ratios €/ t/an</b>							
<b>(Dont tonnage inertes)</b>	<b>90,60 €/t./an</b>	<b>95,61 €/t./an</b>	<b>101,30 €/t./an</b>	<b>98,16 €/t./an</b>	<b>98,25 €/t./an</b>	<b>120,8 €/t./an</b>	<b>22%</b>

(1) 148 503 tonnes avec inertes (+7 862 tonnes) en 2019

(2) 148 097 tonnes avec inertes (+10 440 tonnes) en 2020

(3) 152 774 tonnes avec inertes et collecte sélective (+8 902 tonnes et 3 251 tonnes) en 2021

En rajoutant les inertes 8 902 tonnes et les refus de collecte sélective 3 251 t en 2021, nous avons un tonnage global de 152 774 tonnes soit 3,2% d'augmentation par rapport à 2020.



## 2 ♦ Les plateformes de broyage et de compostage des déchets verts

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Le coût de traitement des déchets verts est de 4 484 590 € en 2021 contre 3 405 275 € en 2020 (+32% d'augmentation dû principalement à la hausse des prix unitaires dans les marchés et les révisions des prix) pour un tonnage traité de 43 974 tonnes et valorisé de 42 507 tonnes.

### Le bilan du traitement des déchets verts :

Traitement des déchets verts par broyage et compostage							Variation 2021/2020
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
TOTAL Traité	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 524 tonnes	41 171 tonnes	42 811 tonnes	4%
Ratios kg / habitant /an	132,98 kg/hab./an	127,09 kg/hab./an	138,38 kg/hab./an	118,19 kg/hab./an	122,72 kg/hab./an	126,80 kg/hab./an	3%
TOTAL Valorisé	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 776 tonnes	39 972 tonnes	41 295 tonnes	3%
Coût de traitement € TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 239 337 €	3 140 937 €	3 405 275,41 €	4 484 589,89 €	32%
Ratios €/ tonne/an	67,82 €/t./an	72,03 €/t./an	83,91 €/t./an	81 €/t./an	85,19 €/t./an	108,60 € €/t./an	27%

Les refus de tri représentent 1 516 t en 2021 et 1 199 tonnes en 2020.

En 2021, le compost a été cédé gratuitement aux agriculteurs et usagers.

Le broyat de déchet vert est valorisé en co-compostage sur le site de Recyclage de l'Ouest à Saint-Paul.

## 3 ♦ Le centre de tri

Filiale du groupe SUEZ RV Réunion, le centre de tri VALOI situé dans la zone d'activité de la Mare à Sainte-Marie, assure le tri des déchets recyclables secs de la CINOR et de la CIREST dans le cadre du marché public qui a démarré au 02 janvier 2021 et qui s'est terminé au 01 janvier 2025 (2 ans reconductible 3 fois un an).

S'agissant des déchets recyclables hors verre, le gisement trié est de 7 200 tonnes pour l'année 2021. Les refus de tri représentent 3 251 tonnes en 2021.

La valorisation par type de déchets issus de la collecte sélective et leur tonnage est donnée ci-après :



**Le bilan de traitement de la collecte sélective et du verre :**

Traitement de la collecte sélective et du verre							Variation 2021/2020
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398hab	335 484hab	337 625hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>Total Traité</b> (y compris le verre)	<b>13 165</b> tonnes	<b>13 936</b> tonnes	<b>14 282</b> tonnes	<b>14 245</b> tonnes	<b>13 934</b> tonnes	<b>14 890</b> tonnes	6,86%
<b>Ratios</b> kg/ habitant/an	40,5 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an	42,89 kg/hab./an	42,6 kg/hab./an	41,53 kg/hab./an	44,10 kg/hab./an	6,20%
<b>Le verre</b>	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 843 tonnes	4 005 tonnes	4 359 tonnes	8,83%
<b>Déchets recyclables hors verre</b>	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	6 243 tonnes	7 281 tonnes	16,63%
<b>TOTAL Valorisé</b> (y compris le verre)	<b>10 761</b> tonnes	<b>11 466</b> tonnes	<b>11 466</b> tonnes	<b>11 461</b> tonnes	<b>10 248</b> tonnes	<b>11 640</b> tonnes	13,58%
<b>Ratios</b> kg/ habitant/an	33,1 kg/hab./an	34,78 kg/hab./an	34,43 kg/hab./an	34,27 kg/hab./an	30,55 kg/hab./an	34,48 kg/hab./an	12,85%
<b>Coût de traitement € TTC</b>	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €	3 583 310 €	27,56%
<b>Ratios</b> €/ tonne/an	<b>205,62</b> €/t./an	<b>236,24</b> €/t./an	<b>247,7</b> €/t./an	<b>245,52</b> €/t./an	<b>274,11</b> €/t./an	<b>307,85</b> €/t./an	12,31%

Le coût de traitement des déchets recyclables est de **3 583 310,00 € en 2021** contre **2 809 116,00 € en 2020** représentant une hausse de 28%.

#### 4 ♦ Autres déchets traités

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles...

#### ➔ Les piles



La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 4,04 tonnes de piles usagées pour l'année 2021 contre 6,85 tonnes en 2020 et 1,23 tonnes en 2019.

### ↻ Les batteries

La CINOR et la CIREST ont collecté 150 tonnes de batteries sur l'année 2021 contre 133 tonnes en 2020 et 137 en 2019.

### ↻ Les pneus

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 27,05 tonnes pour un coût de traitement de 26 611,35€ en 2021 contre 22,51 tonnes en 2020 soit un coût 22 764,21€ ; et 6,14 tonnes pour un coût de 3 063,00 € en 2019.

### ↻ Le textile

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 111,32 tonnes traités en 2021 contre 147,60 en 2020 et 135,47 tonnes en 2019.

### ↻ Les lampes

4,65 tonnes de lampes ont été récupérées en 2021 contre 2,34 tonnes en 2020 et 1,73 tonnes en 2019.

### ↻ Les DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, suivant quatre flux : GEM (Gros Electroménager) Froid, GEM Hors Froid, PAM (Petits Appareils en Mélange), Ecrans (TV, ordinateurs...). La société RVE est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries.

Il faut savoir que les deux ECPI organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de D3E.

En 2021, ces déchets ont représenté 2 422,2 tonnes de déchets électriques et électroniques générés par les ménages contre 2 213,70 tonnes en 2020 et 2 161,83 tonnes en 2019.

Il est à noter que les deux collectivités bénéficient d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E.

### ↻ Les déchets métalliques

Les déchets métalliques représentent 6 522 tonnes en 2021 dont le détail figure ci-après :





Traitement des déchets métalliques							Variation 2021/2020
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Métaux PAP	364	332	451	346	385	400	4%
Métaux déchèteries	3 852	4 124	4 189	4 139	3 902	4 957	27%
Pré-tri	378	321	326	165	160	264	65%
VHU	993	974	874	1 465	1 074	901	-16%
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>5 587</b>	<b>5 752</b>	<b>5 841</b>	<b>6 115</b>	<b>5 521</b>	<b>6 522</b>	<b>18%</b>
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	
<b>Ratios</b>	<b>17,19</b>	<b>17,45</b>	<b>17,54</b>	<b>18,29</b>	<b>16,46</b>	<b>19,32</b>	<b>17%</b>
kg/habitant /an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	
Coût de traitement € TTC (dépollution CINOR)	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	3 750,95 €		

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi ce sont 4 957 tonnes qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation.





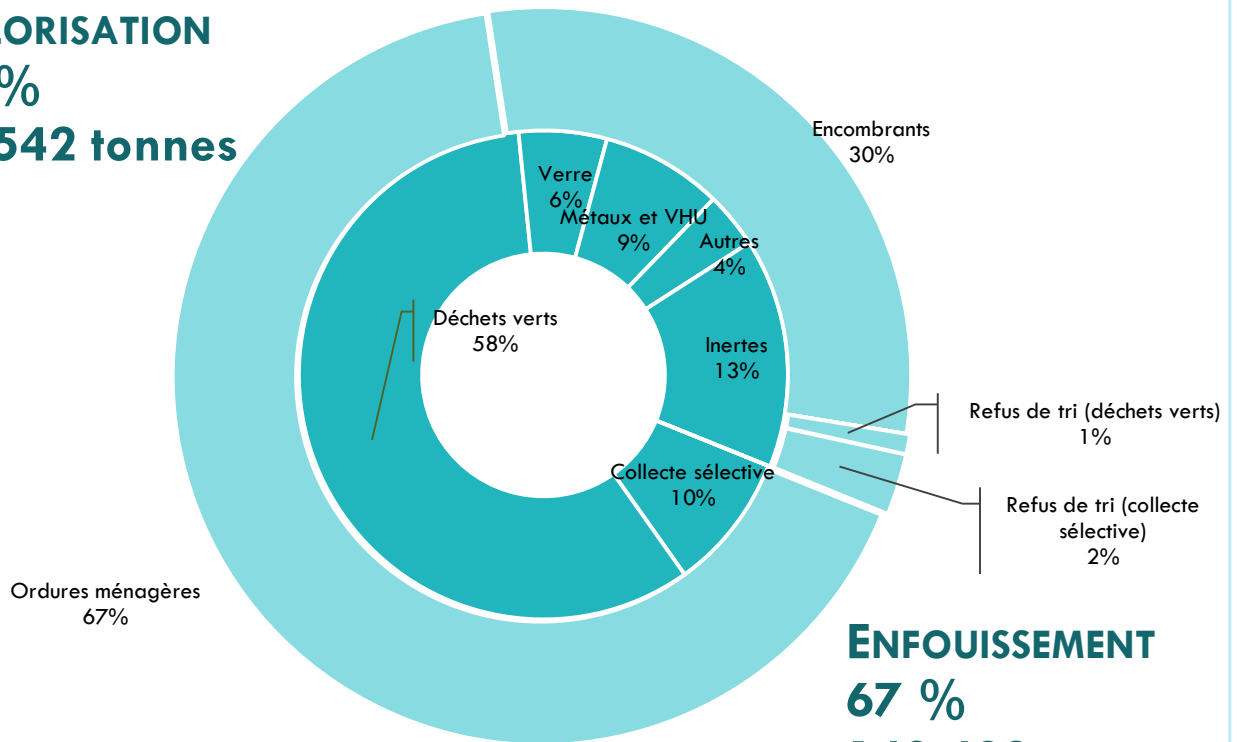
## REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2021

Répartition des flux de déchets en 2021

### VALORISATION

33 %

71 542 tonnes

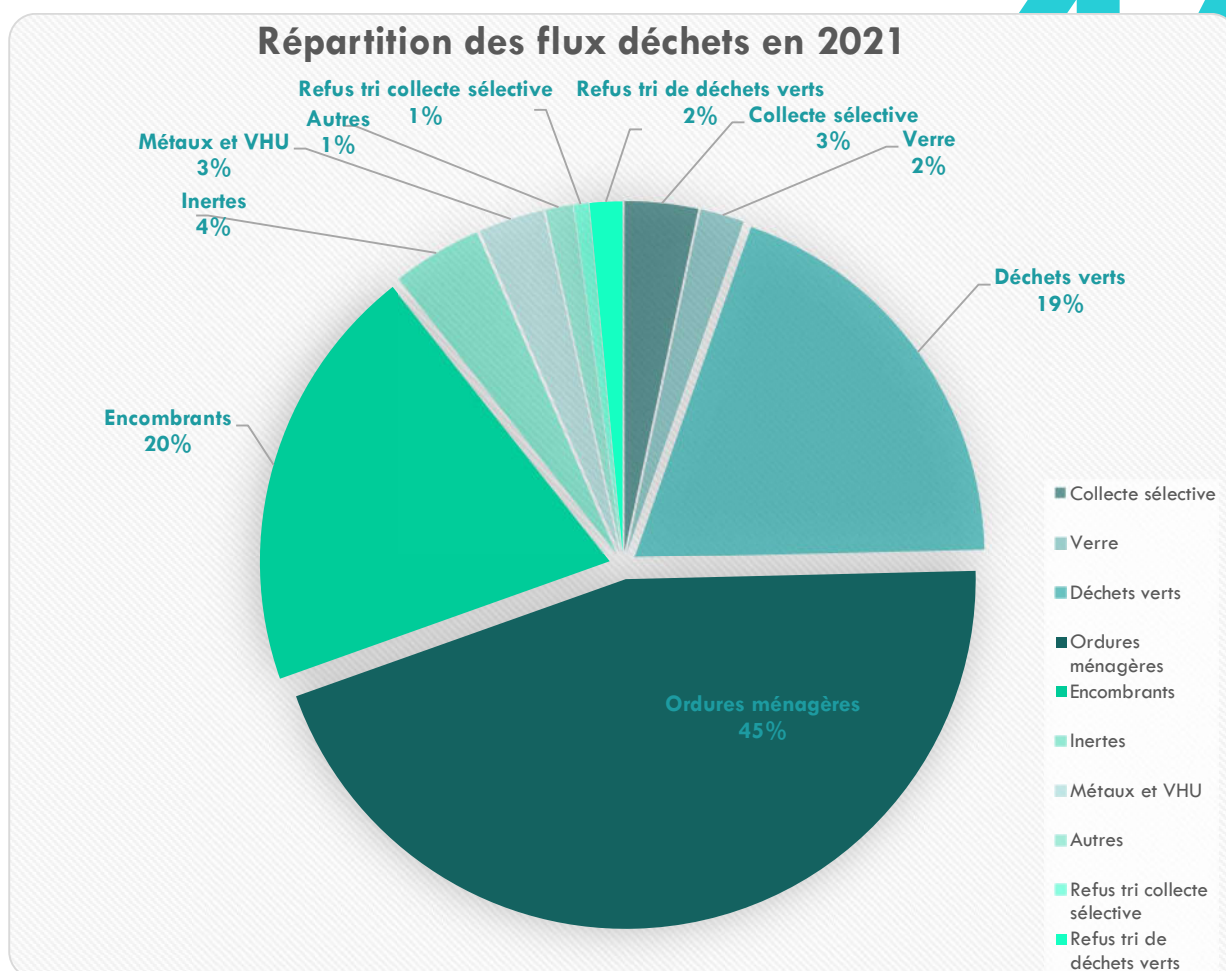


### ENFOUISSEMENT

67 %

143 408 tonnes





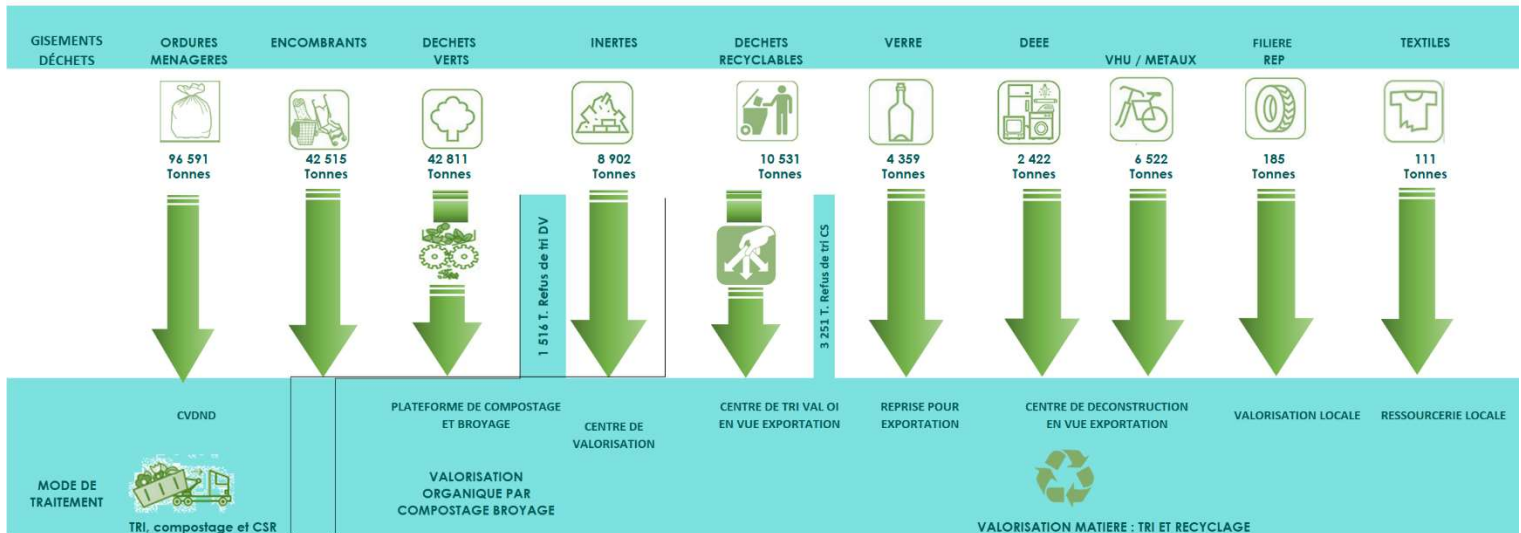
47

SYNOPTIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION EN 2021

"GESTION DES DECHETS DU SYDNE" - BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2021



214 950 tonnes traités  
637 kg/hab./an



67%

143 408 Tonnes Non Valorisés



ENFOUISSEMENT

19%

41 759 Tonnes Valorisés



VALORISATION ORGANIQUE



14%

29 783 Tonnes Valorisés



VALORISATION MATIERE + ORGANIQUE = 33% valorisés



33%

71 542 Tonnes Valorisés



## Partie 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Syndicat intercommunal, le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

# 48

### A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 1 ♦ Dépenses de fonctionnement

↳ Au niveau des dépenses : **27 410 956,24 € TTC** (source : compte administratif 2021).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2021 sont réparties comme suit :

<b>- Charges à caractère général (prestations services)</b>	<b>26 315 557,91 €</b>
CINOR	16 689 315,44 €
CIREST	9 621 816,90 €
AUTRES CHARGES	4 425,57 €

<b>- AUTRES DEPENSES</b>	<b>231 145,45 €</b>
LOYER	91 828,60 €
AUTRES CHARGES	139 316,85 €

<b>- AUTRES CHARGES</b>	<b>138 547,95 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE	138 547,95 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00

<b>- Charges de personnel</b>	<b>725 704,93 €</b>
EFFECTIFS SYDNE	597 717,03 €
CONVENTION DE SERVICES	95 054,00 €
INDEMNITES DES ELUS	23 932,47 €
SUBVENTION AP CINOR+AUTRES	9 001,43 €

Les charges à caractère général qui finance principalement les prestations de service, est le poste de dépenses le plus important avec un montant de 26 315 557,91 €.



## 2 ♦ Recettes de fonctionnement

↳ Au niveau des recettes : **27 476 468.02 € TTC** (source compte administratif 2021).

Outre la reprise du résultat qui était excédentaire de 1 236 304,63 €, les ressources 2021 de ce compte proviennent pour 26 060 607,84 € des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la **CINOR** qui s'élève à **17 014 970,86 €** ;
- et celle de la **CIREST** à **9 045 636,98 €**.

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ↳ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ↳ la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- ↳ la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2019 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2021 a été fixée à la hauteur de 65,29% pour la CINOR et de 34,71 % pour la CIREST.

Outre l'excédent 2020 reporté de 1 236 304,63€, le solde des autres recettes soit la somme de 179 555,55€ concerne :

- ↳ Pour 170 779,27 € à des produits exceptionnels correspondant à des recettes de valorisation des déchets (ventes de matériaux) ;
- ↳ Pour 6 140,80 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners.
- ↳ Et pour 2 635,48 € à des recettes exceptionnelles

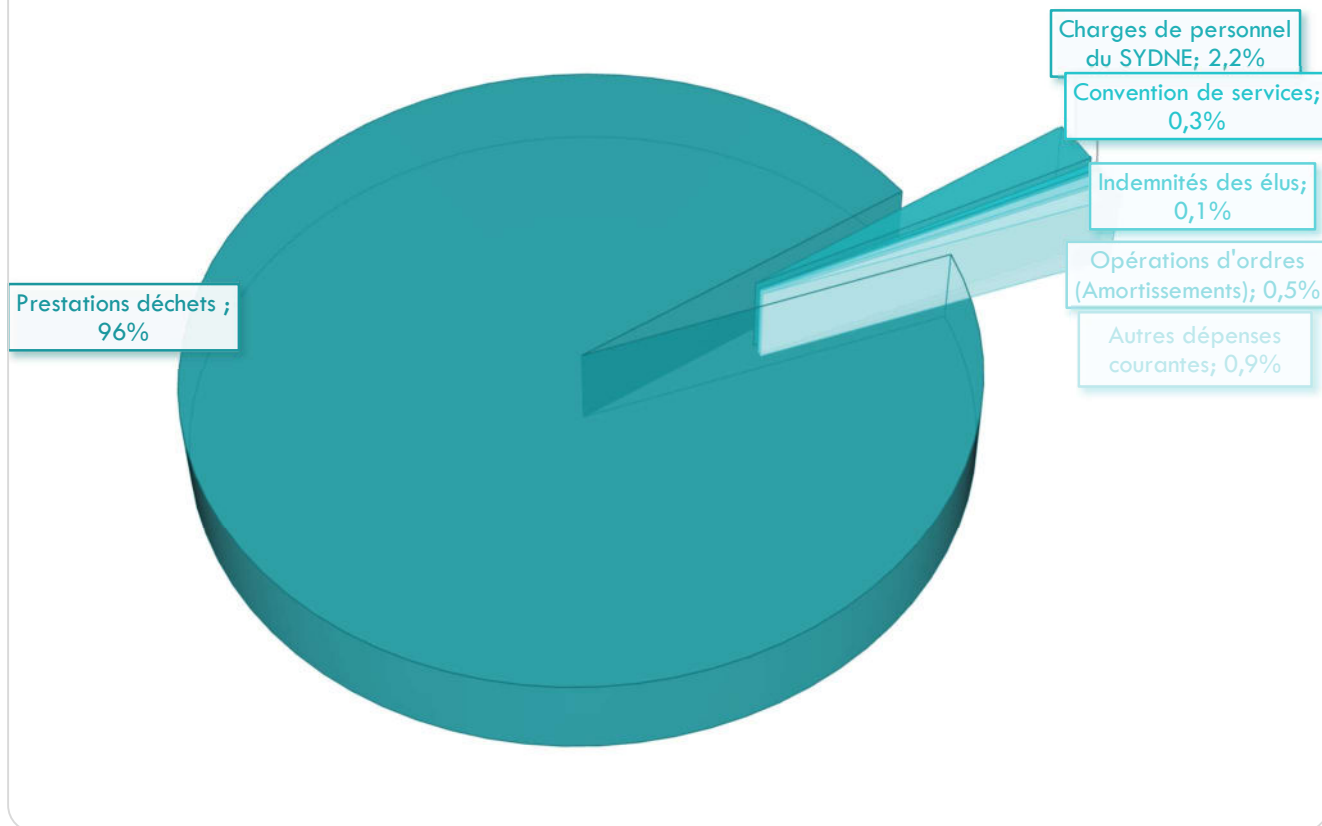
### ➡ Synthèse de la section de fonctionnement :

Fonctionnement	BP 2021 Voté	Réalisation	% réalisé
<b>Recettes</b>	<b>26 233 243,32 €</b>	<b>26 240 163,39 €</b>	<b>100,03%</b>
<b>Dépenses</b>	<b>27 469 547,95 €</b>	<b>27 410 956,24 €</b>	<b>99,79%</b>
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-1 170 792,85 €</b>	
<b>Reprise du résultat de l'exercice précédent</b>	<b>1 236 304,63 €</b>	<b>1 236 304,63 €</b>	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>(A)</b>	<b>65 511,78 €</b>	



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

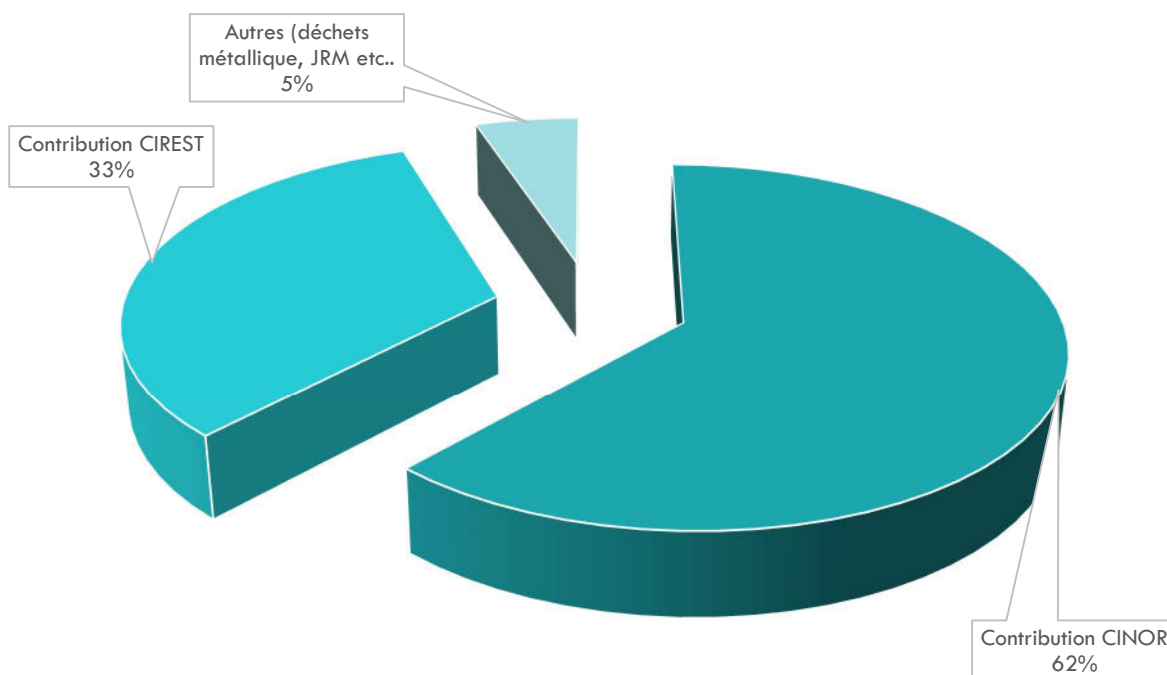
### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021





## RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021



## 1 ♦ Dépenses d'investissement

### B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

↳ Au niveau des dépenses

Les principales dépenses concernent pour **315 152,11 €** :

-	Plateforme DV la Montagne	71 114,92 €
-	Etude ISDU	168 649,00 €
-	Etudes plate-forme de compostage à Sainte Rose	26 925,46 €
-	Travaux plate-forme de compostage à Sainte Rose	3 356,99 €
-	Travaux plate-forme de broyage à la Jamaïque	17 504,44 €
-	Etude plateforme de déchets verts à Saint-Benoît	24 412,50 €
-	Acquisitions de matériels informatiques et autres insertions	3 188,80 €

## 2 ♦ Recettes d'investissement

↳ Au niveau des recettes

Les ressources ayant servi au financement de cette section proviennent :

-	Excédent 2020 reporté	1 139 828,21
-	Subventions d'investissement	27 414,58 €
-	FCTVA	1 287,26 €
-	Dotations aux amortissements	138 547,95 €

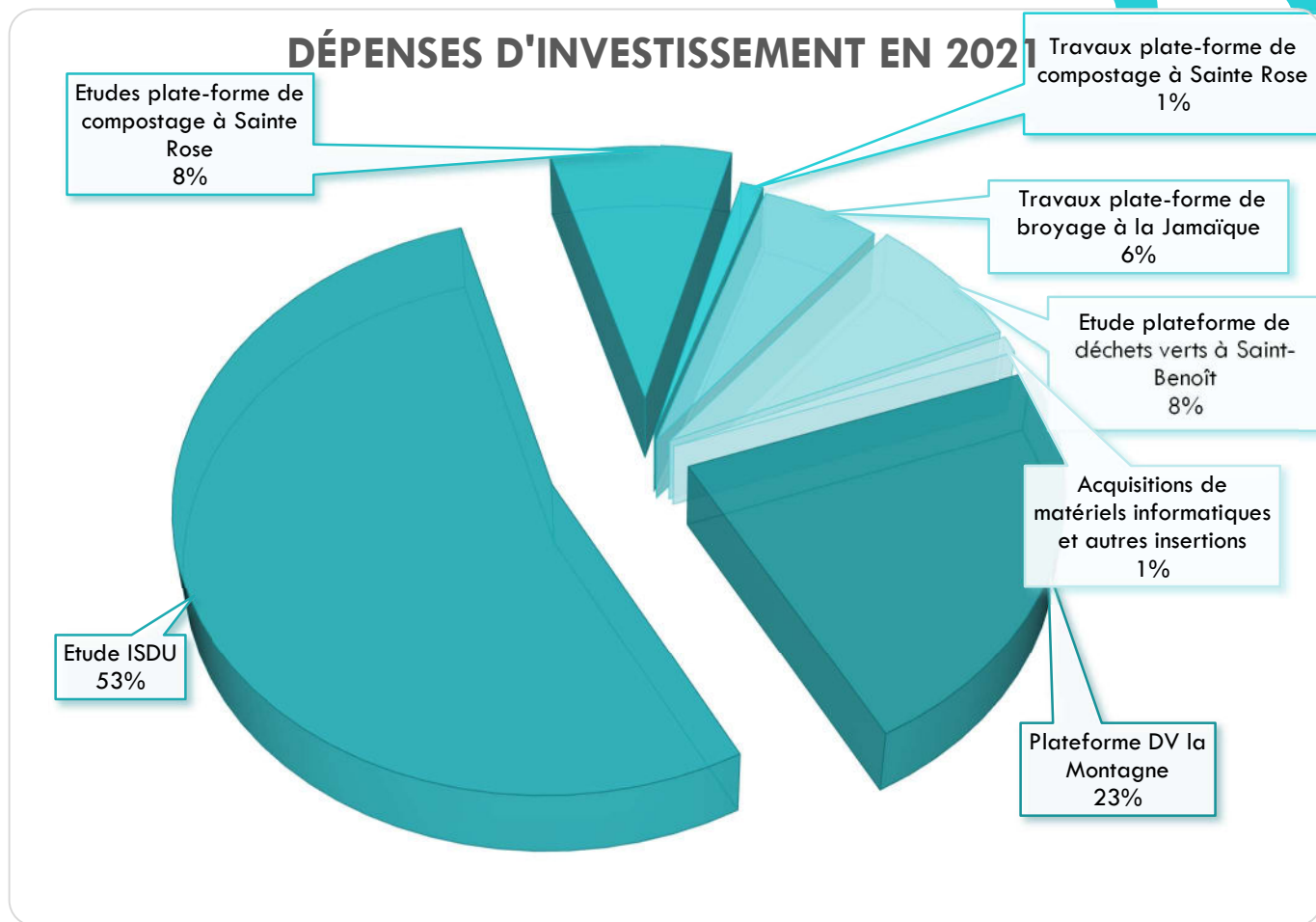
🔄 Synthèse de la section d'investissement :

Investissement	BP 2021 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	1 167 471,79 €	167 249,79 €	14,33%
Dépenses	2 307 300,00 €	315 152,11 €	13,66%
Résultat de l'exercice		-147 902,32 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 139 828,21 €	1 139 828,21 €	
Résultat de clôture (B)		991 925,89 €	
Résultat global de clôture (hors RAR) (A+B)		1 057 437,67 €	



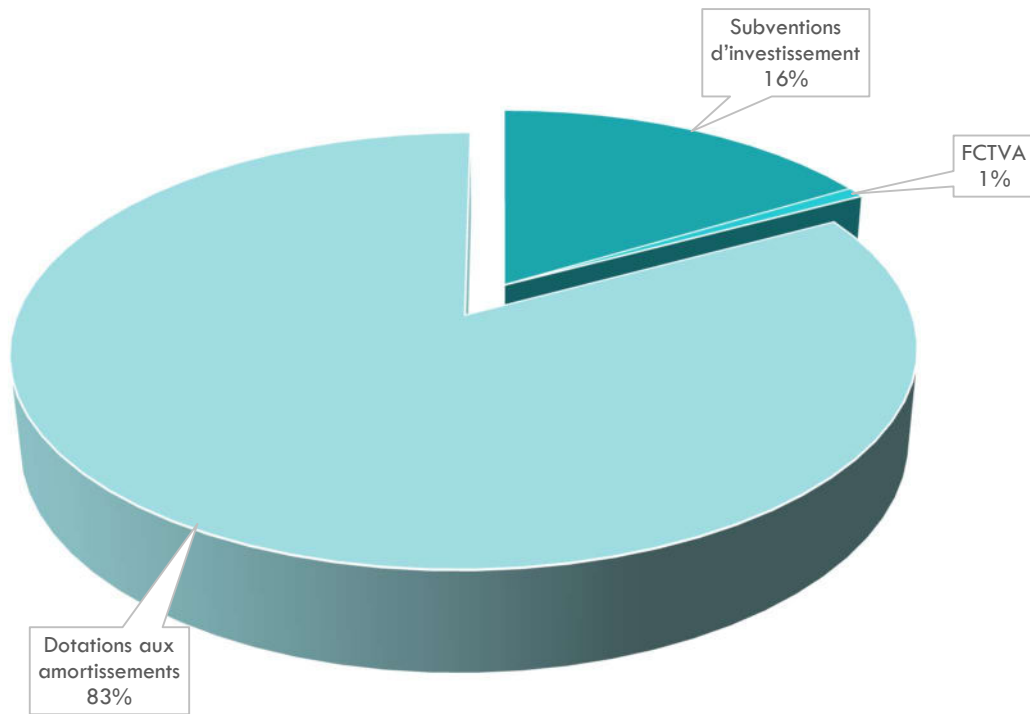
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021



RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2021



## C- SYNTHÈSE SUR LE COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

En 2021, pour une population de 337 625 habitants et un tonnage pris en charge de 214 950 tonnes de déchets traités, le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de 27 410 956 € TTC.

### Comparaison du tonnage et des coûts de traitement des déchets de 2016 à 2021

POPULATION SYDNE	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	335 484 hab.	337 625 hab.
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage traité STOCKAGE 2016 A 2020 (ISDND Ste Suzanne) + mi-décembre 2020 A 2021 CVMF d'INOVEST	143 508	143 763	143 163	140 641	137 657	143 408
Variation	-1%	0,20%	-0.4%	-2%	-2%	4%
Coût de traitement enfouissement +mi-décembre CVMF d'INOVEST €TTC	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126 €	14 577 594 €	14 550 365 €	18 062 535 €
Variation		6%	6%	1%	-0,20%	24%
Tonnage traité VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage et analyses physico-chimiques des déchets verts)	41 503	41 154	45 003	38 776	39 972	41 759
Variation	12%	-1%	9%	-14%	3%	4%
Coût de traitement DV €TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 776 017 €	3 140 937 €	3 405 275 €	4 484 590 €
Variation		-9%	27%	-17%	8%	32%
Tonnage traité VALORISATION MATIERE	7 421	7 900	7 772	7 618	6 243	7 281
Variation	-3%	6%	-2%	-2%	-18%	17%
Coût de traitement CS €TTC	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €	3 583 310 €
Variation		22%	5%	-1%	-0,20%	28%
Tonnage traité AUTRES VALORISATION (pneus, inertes+DM, ...)	13 918	14 213	15 101	20 264	22 493	22 502
Coût de traitement autres €TTC	29 544 €	99 195 €	41 995 €	65 131 €	20 100 €	41 098 €
TONNAGE TOTAL	206 350	207 030	211 039	207 299	206 366	214 950
TOTAL GENERAL (€TTC charges comprises)	19 449 207 €	20 832 491 €	22 371 261 €	21 530 483 €	22 026 268 €	27 410 956 €
Variation		7%	7%	-4%	2%	24%
RATIO kg/hab./an	635	628	634	620	615	637
Variation		-1%	1%	-2%	-1%	4%
RATIO € / hab./an	60 €	63 €	67 €	64 €	66 €	81 €
Variation		6%	6%	-4%	2%	23%
RATIO € / t/an	94 €	101 €	106 €	104 €	107 €	128 €
Variation		7%	5%	-2%	3%	19%



56

En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 26 846 700 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, analyses physico-chimiques des déchets verts et déchets métalliques) hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 17 455 724,34 € TTC.
- Et pour le bassin Est une dépense de 9 390 975,66 € TTC.

Le coût du tonnage traité est de l'ordre de 26,8 M€ en 2021 contre 20,8 en 2020 et 20,6 M€ en 2019 soit une hausse significative de 24 % pour une population de 337 625 habitants (+1%) et un tonnage pris en charge de 214 950 tonnes en 2021(+4%) contre 206 366 tonnes en 2020(-0,5%) ; 207 299 tonnes en 2019).

En incluant les **charges de structure** pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est de La Réunion, est de 27 410 956 € pour l'année 2021 alors qu'en 2020 le coût était de 22 026 268 € et 21 530 483 € en 2019.





## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le contrat MN 48 a connu donc sa première année de mise en service en année pleine en 2021 et nous avons pu formuler plusieurs constats :

- L'outil CVMF qui a pour mission de :
  - ✓ séparer des flux pour permettre la valorisation (matière, organique et énergétique) des déchets ménagers collectés ;
  - ✓ préparer un CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir des matières à fort pouvoir calorifique des déchets, à des fins de valorisation énergétique ;

Si la prise en charge de l'ensemble des OMR a bien eu lieu, INOVEST a produit du CSR mais dans une quantité moindre que la celle prévue au contrat, pour des raisons techniques essentiellement et d'objectifs fixés au contrat ambitieux et ne laissant pas de place à des réajustements en première phase de création de ce combustible.

Ainsi, la production est plus de 7 fois inférieure à la quantité espérée.

A cet écueil, il faut ajouter un contexte mondial tendu, ne permettant pas d'exploiter avec facilité les voies d'export de la matière créée. L'exutoire de Bois-Rouge n'étant pas opérationnel avant quelques années, le CSR a été enfoui, alors même que le prestataire a recherché des voies d'exutoires possibles.

Le coût environnemental de cet enfouissement amène le SYDNE à accélérer la recherche d'issues à une gestion du traitement des déchets globalisée, partenariale et responsable mais dans un contexte tout aussi contraint, et sans ouverture, comme sur le continent, permettant de disposer d'outils mutualisés à l'échelle régionale.

L'insularité, qui est un atout dans bien des domaines, s'avère donc être à l'origine de défis colossaux pour notre collectivité, en matière de traitement et de valorisation des déchets.



## GLOSSAIRE

58

augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

**APPORT VOLONTAIRE** : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

**BIODECHETS** : Les biodéchets sont composés de :  
• La fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ;  
• Les papiers (dont essuie-tout) et cartons.

**CENTRE DE TRI** : installation dans laquelle les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés, avant d'être envoyés en recyclage.

**CS (COLLECTE SÉLECTIVE)** : collecte de flux de déchets triés au préalable par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**CSR** : les Combustibles Solides de Récupération sont définis comme des « déchets solides, non constitués de biomasse uniquement, issus de déchets non dangereux et destinés à être utilisés en incinération ou co-incinération ».

**DÉCHETS** : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

**DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)** : déchets issus des équipements fonctionnant à pile ou sur secteur. On distingue le gros électroménager froid (frigo congélateur) le gros électroménager hors froid (four, machine à laver, sèche-linge), les écrans (téléviseur et écrans d'ordinateur), les écrans plats et le petit appareil en mélange (sèche-cheveux, bouilloire, cafetière, téléphone, grille-pain...)

**DAE (DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE)** : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers.

**DÉCHETS INERTES** : sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE** : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à

**EMBALLAGE MÉNAGER** : au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

**EMR (EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES)** : constitue les cartonnets d'emballage (boîtes en carton plat ou ondulé, les étuis en carton)

**EPCI (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE)** : sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

**FILÈRE** : organisme regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation de cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastique, papier-carton).

**JRM** : journaux, revues, magazines.

**ORDURES MÉNAGÈRES** : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en charge par la collecte traditionnelle.

**OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)** : Déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

**PAP (PORTE-A-PORTE)** : mode d'organisation de la collecte selon lequel le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

**RECYCLAGE** : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

**STOCKAGE** : Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans des conditions techniques et économiques du moment.

**TAUX DE REFUS** : part des emballages triés refusés en centre de tri (erreurs de tri de l'habitant).

**TECV (TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE)** : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi "d'action et de mobilisation" qui engage le pays tout entier :



citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle va permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

**TGAP** : La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, ...

**VALORISATION** : terme générique recouvrant la préparation en vue de la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou énergétique des déchets.

**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE** : mode de traitement de déchets permettant la production d'énergie (électricité, chaleur...).

**VALORISATION MATIÈRE** : mode de traitement des déchets permettant de transformer un déchet en matière première secondaire.

**VALORISATION ORGANIQUE** : mode de traitement permettant de transformer des déchets organiques en en compost ou en digestat par voie biologique pour amender les sols.



## NOS PARTENAIRES

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYDNE pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, entreprises et associations.

### Les Eco-organismes :



Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

Le 27 juin 2017, les assemblées générales de **Eco-Emballages et Ecofolio** ont voté la **fusion des deux entreprises** "qui vise à renforcer la compétitivité des filières de collecte et de recyclage des emballages

### OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)

Filiale commune aux 4 éco-organismes (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Recylum) en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités

territoriales et les éco-organismes comme Réylum (lampes uniquement), et Eco-systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membre du SYDNE ont conventionné.

Catégories concernées	Eco-Organismes
Catégories 1 à 4, 6 et 7	  
Catégorie 5	

### AMORCE

Association de type loi 1901, AMORCE est un lieu d'échange et de force de proposition. Ses domaines d'activités sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.



### Région Réunion

La Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des déchets autres

que ménagers et assimilés (PREDAMA).



### ADEME

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

### Union Européenne

L'Union Européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

L'EUROPE s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



61



---

**ANNEXE 1 :**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2021**





N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
1	11/03/2021	2021/1-01-	Calcul de la clé de répartition pour la contribution syndicale des membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est pour l'année 2021
		2021/1-02-	Orientations budgétaires 2021 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE)
		2021/1-03-	Adhésion du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) à AMORCE pour l'année 2021
		2021/1-04-	Convention d'inspection santé et sécurité du travail avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Réunion
2	25/03/2021	2021/2-01-	Vote du Budget Principal 2021 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE)
		2021/2-02-	Mise à disposition ponctuelle des services CINOR à SYDNE pour des missions fonctionnelles pour l'année 2021-2022 : autorisation de signer la convention
		2021/2-03-	Marché N° AO SYDNE 34 Valorisation des déchets verts du SYDNE -Lot 1 Valorisation des déchets verts issus du centre de transit de La Jamaïque : autorisation de signer l'avenant N° 1
		2021/2-04-	Création de postes – Mise à jour du tableau des effectifs du SYDNE
3	30/06/2021	2021/3-01-	Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier Municipal – SYDNE Budget Principal
		2021/3-02-	Vote du Compte Administratif 2020 – SYDNE Budget Principal
		2021/3-03-	Opération « Création de la plateforme de traitement de déchets verts sur Saint-Benoît » - Autorisation d'acquérir la parcelle BD 560 appartenant à la CIREST pour maîtrise foncière et implantation de l'installation
		2021/3-04-	Opération « Réhabilitation de l'ouvrage de rejet des effluents de la plateforme de broyage de déchets verts de La Jamaïque du SYDNE » - Approbation du projet d'investissement, du plan de financement prévisionnel et autorisation de solliciter une subvention auprès du co-financeur au titre du POE FEDER 2014-2020
		2021/3-05-	Opération « Installation de stockage de déchets ultimes de Franche Terre » - Autorisation de signer les conventions d'occupation temporaire de parcelles privées et autres documents connexes
		2021/3-06-	Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier Municipal – SYDNE Budget Principal



4	27/09/2021	2021/4-01-	Autorisation de signature de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion sur un Audit Risques Psycho-Sociaux
		2021/4-02-	Communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2015 et suivants
		2021/4-03-	Marché n° AO-SYDNE-34 de valorisation des déchets vert du SYDNE - Autorisation de signer l'avenant n°2
		2021/4-04-	Présentation de la mission AMO ANTEA commandée par SYDNE le 1er avril 2019 : pré-conceptualisation de l'ISDU de Franche Terre
5	30/12/2021	2020/5-01-	Rapport d'activité 2020 du SYDNE – Syndicat Intercommunal de Traitement des déchets ménagers et assimilés du bassin Nord et Est de la Réunion.
		2020/5-02-	Mise à jour du tableau des effectifs.
		2020/5-03-	Affectation du résultat 2020 du compte administratif de SYDNE – budget principal.
		2021/5-04-	Budget supplémentaire 2021 du syndicat intercommunal de traitement des déchets du nord et de l'est (SYDNE) – budget principal.
		2021/5-05-	Régularisation suite au recours gracieux de Monsieur Le Préfet de l'avenant n°2 du marché n°AO-SYDNE-34
		2021/5-06-	Traitement des déchets verts du bassin nord du SYDNE - autorisation de signer le marché n° SYDNE 2021-03-AO - Lot 2 : « Traitement par broyage des déchets verts sur la plateforme du titulaire »
		2021/5-07-	Marché MN-SYDNE-48 – Autorisation de signer l'avenant n°1 portant sur « l'extension ultime de l'ISDND du Nord et de l'Est ».

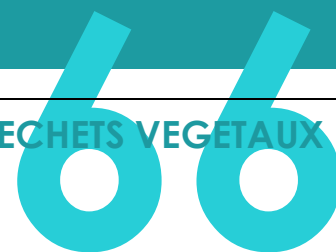


---

**ANNEXE 2 :**

**FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS DU NORD-EST**





## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE SAINTE-ROSE



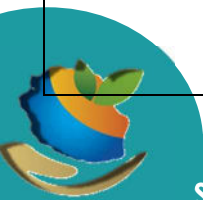
### OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux. Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols.

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».	
<b>SURFACE</b>	5 000 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2001 – Extension du site en 2014	
<b>EXPLOITATION</b>	GREEN TROPICAL CIRCLE	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'au 5 Juin 2022	
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>	8 000 Tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ STOCKAGE</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
<b>BROYAGE</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
<b>FERMENTATION AEROBIE</b>	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 2 à 4 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
<b>MATURATION</b>	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois.
<b>CRIBLAGE</b>	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
<b>REFUS DE TRI</b>	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
<b>SUIVI</b>	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE A SAINT-DENIS



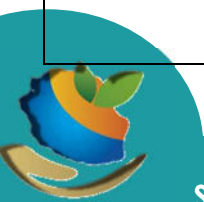
### OBJECTIFS :

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat. Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois).

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
<b>SURFACE</b>	Surface totale 13 459 m <sup>2</sup> dont surface dalle bétonnée 5 815 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2016	
<b>EXPLOITATION</b>	SUEZ RV	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'en Juillet 2021	
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
<b>CAPACITE</b>	16 000 Tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTEES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ STOCKAGE</b>	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
<b>BROYAGE</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
<b>REFUS DE TRI</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
<b>SUIVI</b>	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité
<b>EVACUATION DU BROYAT</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



## FICHE D'IDENTITE : TRANSIT DE LA JAMAÏQUE DE SAINT-DENIS



### OBJECTIFS :

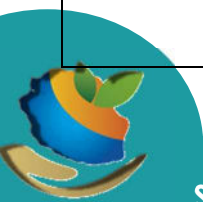
L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).

Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).

<b>LOCALISATION</b>	Le transit est situé sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.	
<b>SURFACE</b>	9 900 m <sup>2</sup> dont 1 000 m <sup>2</sup> affectés aux déchets verts	
<b>MISE EN SERVICE</b>	1993	
<b>EXPLOITATION</b>	RECYCLAGE DE L'OUEST - NICOLLIN (transporteur)	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'au 19 Juin 2021	
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	5h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
<b>CAPACITE</b>	16 000 Tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTEES</b>	Ordures ménagères et encombrants ménagers. Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>CAPACITE DE STOCKAGE</b>	Maximum 1 000 m <sup>3</sup> de déchets verts et 80 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants ménagers. Le centre de transit accueille les ordures ménagères et les encombrants ménagers.
<b>RECEPTION/ STOCKAGE</b>	Les déchets verts sont pesés au transit, ces derniers sont déposés au sol et sont ensuite stockés temporairement (durée < 24 heures) sur une aire bétonnée.
<b>CHARGEMENT ET TRANSPORT</b>	Les déchets verts sont chargés dans les camions afin d'être transportées vers le site de valorisation (actuellement Recyclage de l'Ouest). Les ordures ménagères et les encombrants ménagers en provenance de Saint-Denis sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.





## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / RAVINE-CREUSE A SAINT-ANDRE



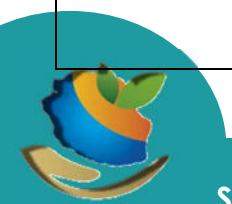
### OBJECTIFS :

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ravine-Creuse est un site privé.  
Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchèteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.	
<b>SURFACE</b>	4 000 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2016	
<b>EXPLOITATION</b>	DSDN CITEVA (transporteur)	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>		
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h30
<b>CAPACITE</b>	8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ STOCKAGE</b>	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
<b>BROYAGE</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
<b>REFUS DE TRI</b>	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du processus jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
<b>SUIVI</b>	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité
<b>EVACUATION DU BROYAT</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



**FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE TRI / VAL OI A SAINTE-MARIE**



**OBJECTIFS :**

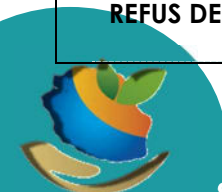
Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.

Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.

<b>LOCALISATION</b>	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.	
<b>SURFACE</b>	1 000 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2000	
<b>EXPLOITATION</b>	SUEZ RV REUNION	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>		
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 11h00
<b>CAPACITE</b>	10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques/BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines) /Caissons (cartons d'emballage).	

**TECHNIQUES DE TRAITEMENT**

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site.</li> <li>-Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement</li> <li>En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés.</li> <li>-Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchèteries (déchets mono-matériaux)</li> </ul>
<b>PROCESS DE TRI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petite taille &lt; 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri.</li> <li>-Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, PVC, emballages en acier et aluminium, refus de tri, sacs et films plastiques)</li> <li>-Séparateur magnétique pour l'acier</li> </ul>
<b>Conditionnement des matières sortantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages.</li> </ul>
<b>SUIVI ET QUALITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Caractérisation des déchets entrants : Respect de la norme XP X30-437.</li> <li>18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux</li> </ul>
<b>REFUS DE TRI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m<sup>3</sup> et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.</li> </ul>



## FICHE D'IDENTITE : ISDnD / SUEZ RV REUNION A SAINTE-SUZANNE



### OBJECTIFS :

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

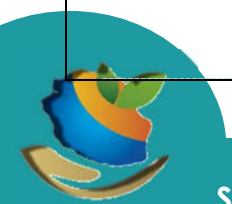
La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 18,75 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.

<b>LOCALISATION</b>	L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu dit les Trois Frères	
<b>SURFACE</b>	26 ha	
<b>MISE EN SERVICE</b>	1993	
<b>EXPLOITATION</b>	SUEZ RV REUNION	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>		
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 17h45
	Samedi	6h00 – 11h00
<b>CAPACITE</b>	250 000 tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV..	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI</b>	<p>Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule</p> <p>Compactage des déchets, exploitation des alvéoles</p> <p>Couvertures intermédiaires et travaux sur les alvéoles</p> <p>Entretien du quai de vidage et surveillance des opérations de vidage-déchargement</p> <p>Entretien et suivi des installations</p> <p>Gestion administrative de l'exploitation</p> <p>Un contrôle de la radioactivité au moyen d'un portique est également effectué au niveau du pont bascule.</p>
<b>CHARGEMENT/ TRANSPORT/ ENFOUISSEMENT</b>	<p>-Des casiers, dans lesquels on déverse les déchets, sont creusés dans le sol. Le volume de ces casiers est délimité par une digue périmétrique stable et étanche dont la géométrie permet d'éviter le transfert et le débordement de lixiviats d'un casier à l'autre. La perméabilité doit être inférieure à 10<sup>-9</sup> m/s sur au moins un mètre d'épaisseur et inférieure à 10<sup>-6</sup> m/s sur au moins 5 mètres.</p> <p>-Le fond et les flans des casiers sont munis d'une géomembrane surmontée d'une couche de drainage.</p> <p>-Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (liquide résiduel provenant des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales.</p> <p>-Les lixiviats collectés par le système d'étanchéité et de drainage sont traités par une installation interne ou externe.</p> <p>Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré. Lorsque l'installation est optimale, le biogaz est transformé en énergie.</p>



## FICHE D'IDENTITE : SITE DE TRAITEMENT DES INERTES ENTREPRISE ROBERT A BRAS-PANON



### OBJECTIFS : Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) appartenant à la rubrique 2515 « Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration.

<b>LOCALISATION</b>	Le Centre de traitement des inertes est situé dans la zone d'activité de Paniandy sur la commune de Bras Panon	
<b>SURFACE</b>	9850 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	Décembre 2020	
<b>EXPLOITATION</b>	Entreprise Robert	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'au 28 décembre 2023	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi	7h00 – 18h00
	Samedi	7h00 – 12h00
<b>CAPACITE</b>		
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE</b>	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisé à vider en zone de réception. Au moment du déchargement un deuxième contrôle est effectué par un agent en zone de réception. Le gisement est stocké en attente de traitement.
<b>PROCESS</b>	Les déchets inertes tel que les galets sont cassés avec un brise roche hydraulique (BRH) et sont transformés en moellon. Les déchets terreux sont criblés dans le broyeur cribleur et tous les autres types de déchets inertes sont tout d'abord cassés et ensuite passés dans le broyeur et sont transformés en agrégats de différentes dimensions en fonction de la granulométrie désirée. Les déchets sont ensuite triés : les ferrailles, les déchets non revalorisés (PVC, bois). Le tri se fait dans un premier temps mécaniquement (pelle, BRH, etc.) et ensuite manuellement.
<b>Conditionnement des matières sortantes</b>	Les matières sortantes matériaux inertes recyclés sont conditionnées en andains de différentes granulométrie (0/25 – 10/20 – 0/10 – 0/8 – 6/10) et proposés à la vente à la tonne.
<b>SUIVI ET QUALITE</b>	Le site dispose d'une responsable QSE en charge du suivi des analyses et responsable de tout le côté administratif de l'entreprise. La matière est analysée avant la mise en vente.
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus valorisables sont principalement le fer et les indésirables sont stockés en mélanges.



## FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE DECONSTRUCTION AUTOMOBILE AH-KANE (CDA) A SAINTE-MARIE



### OBJECTIFS :

La plateforme appartenant à un prestataire privé, réceptionne, tri et conditionne les déchets métalliques en provenance des déchetteries de la commune de Saint Denis, Sainte Marie et de Sainte Suzanne ; et du site de transit de la CINOR.

<b>LOCALISATION</b>	L'installation est située à Sainte-Marie, dans la zone de la Mare	
<b>SURFACE</b>	14 588 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	1997	
<b>EXPLOITATION</b>	CDA	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'au 03 janvier 2022	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au Vendredi	7h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>	7000 tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable, issus des déchetteries et des sites de transit ou de traitement de la CINOR	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI</b>	Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule	
<b>METHODE DE PRETRAITEMENT</b>	Un premier tri est effectué aux abords de l'air de stockage Les déchets métalliques sont ensuite compactés pour obtenir une balle d'environ un mètre cube Ceux-ci sont empotés dans des containers qui iront à l'export dans des fonderies	
<b>SUIVI</b>	Gestion administrative des informations sur les tonnages entrants sur site et les tonnages valorisés	



## FICHE D'IDENTITE : Centre de Valorisation des Déchets Non Dangereux (CVDND)



**OBJECTIFS** : Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

<b>LOCALISATION</b>	Le Centre de valorisation des déchets non dangereux est situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieux dit les trois frères	
<b>SURFACE</b>	26 ha	
<b>MISE EN SERVICE</b>	Décembre 2020	
<b>EXPLOITATION</b>	INOVEST / SUEZ	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>		
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi Samedi	- de 6h00 à 17h45 du lundi au vendredi - de 6h00 à 11h45 le samedi
<b>CAPACITE</b>	155 000 t/an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Déchets non dangereux : OMR, ENCOMBRANT, REFUS de DV, REFUS de CS, PLACOPLATRE	

**TECHNIQUES DE TRAITEMENT** Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE</b>	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisés à se présenter au quai de vidage du CVM. Au moment du déchargement le gisement bascule dans une fosse ou un tri mécanique à l'aide d'une crue est opéré avant d'alimenter un convoyeur chargé de répartir le gisement au cœur du process.
<b>PROCESS DE TRI</b>	Le process de tri permet d'extraire différent flux de matière valorisable Un Mix fibreux - un mix carton – un mix plastique – un mix métaux – un mix métaux non ferreux – et du CSR
<b>Conditionnement des matières sortantes</b>	Les matières sortantes sont conditionnées en caissons de 30m3 ou en camion de type semi pour être acheminés vers les filières adaptées.
<b>SUIVI ET QUALITE</b>	Le suivi qualité comprends trois niveaux de contrôle : N 1 conseil de surveillance 1 fois par an N 2 comité de pilotage « mensuel » N 3 comité de pilotage de la vie du site Des caractérisations du CSR : PCI, Taux de chlore, Taux d'humidité, Taux de cendre
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus ultimes sont acheminés vers l'ISDND pour être enfouis.





SYDNE

10 rue Pierre Marinier CS 81040

97833 Sainte-Marie Cedex

Site Web : [www.sydne.re](http://www.sydne.re)

Tél : 0262 72 34 09



